

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2774

8 octobre 2015

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l.	133136	Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung ..	133109
Aberdeen Islamic SICAV	133108	A.L. Luxembourg S.A.	133110
Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	133111	Alpha Holdings Company S.à r.l.	133109
A D E F S.à r.l.	133111	Amandalay S.A.	133110
Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.	133108	Amandalay S.A.	133110
Advent Heart (Luxembourg) Holding S.à r.l.	133108	Amandalay S.A.	133110
Advent Heart (Luxembourg) Subco S.à r.l. ..	133108	AMP Capital Investors (Alpha Trains TopCo) S.à r.l.	133111
Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.	133108	A&R Consulting S.à r.l.	133107
Afinis Communications S.A.	133109	Argonne Investments S.A.	133111
Afooda S.A.	133110	Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG) S.A.	133152
AFPC Australian Finance and Participation Company S.A., SPF	133109	August Brazil Holding Company	133152
AFRP S.à r.l.	133107	August LuxUK Holding Company	133152
Air Berlin 1. LeaseLux S.à r.l.	133107	Bakerloo (Lux) 2 S.à r.l.	133136
Air Berlin 2. LeaseLux S.à r.l.	133107	INTTAX S.à r.l.	133150
Air Berlin 3. LeaseLux S.à r.l.	133106	Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR	133148
Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l.	133106	New Friends S.A.	133150
Air Berlin 5. LeaseLux S.à r.l.	133106	Novit S.à r.l.	133144
Air Berlin 6. LeaseLux S.à r.l.	133106	Obuda S.A.	133141
Air Berlin 7. LeaseLux S.à r.l.	133106	Openjet S.A.	133141
Air Berlin 8. LeaseLux S.à r.l.	133106	Pamplona PE Holdco 6 S.A.	133151
Air Berlin 9. LeaseLux S.à r.l.	133107	SP Merchandising Topco S.C.A.	133112
Aircraft Overseas S.A.	133109	Tomorrow's Technologies S.A.	133146
		Workammo Holdings S.à r.l.	133144

Air Berlin 3. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 132.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015143849/9.
(150157482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Air Berlin 4. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 132.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015143850/9.
(150157481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Air Berlin 5. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 134.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015143851/9.
(150157480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Air Berlin 6. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 137.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015143852/9.
(150157479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Air Berlin 7. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 140.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015143853/9.
(150157478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Air Berlin 8. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 142.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015143854/9.
(150157477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Air Berlin 9. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 157.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143855/9.

(150157476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Air Berlin 2. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 132.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143848/9.

(150157483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Air Berlin 1. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 132.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143847/9.

(150157484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

A&R Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 169.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143839/9.

(150157624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

AFRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 132.339.

EXTRAIT

La personne physique mentionnée ci-dessous a démissionné de son mandat de gérante de la Société avec effet au 3 Juillet 2015:

Mme Irina HEINTEL, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 3 Juillet 2015:

- Mark FLAHERTY, Gérant
- Marine LE LAN, Gérante

Pour extrait conforme,
A Luxembourg, le 25 Août 2015.

Référence de publication: 2015143870/18.

(150157247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Advent Heart (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 164.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015143843/10.

(150157216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Aberdeen Islamic SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.425.

EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Aberdeen Global Services S.A. en date du 26 Mars 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social du 49, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en date du 03 Août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Août 2015.

Aberdeen Global Services S.A.

Référence de publication: 2015143840/14.

(150157727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143842/10.

(150157144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Advent Heart (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 168.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015143844/10.

(150157233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015143845/10.

(150157788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Afinis Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 95.745.

En date du 23 août 2015, l'Assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société a révoqué Monsieur Fredj Laouiti de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et a nommé Monsieur Alexandre Bruncher ayant son domicile professionnel à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet au 23 août 2015 jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2016 pour l'approbation des comptes de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015143846/14.

(150157556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.213.

Die Aktionäre haben in der ordentlichen Hauptversammlung vom 20/08/2015 beschlossen, das Mandat der Gesellschaft PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Réviseur d'entreprises bis zur nächsten Hauptversammlung im Jahr 2016 zu verlängern.

Référence de publication: 2015143856/10.

(150157180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Alpha Holdings Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 173.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015143857/10.

(150156970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

AFPC Australian Finance and Participation Company S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 49.350.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143869/10.

(150157072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Aircraft Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.609.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2015.

Référence de publication: 2015143871/10.

(150157521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

A.L. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.
R.C.S. Luxembourg B 134.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.
Pour A.L. LUXEMBOURG S.A.
Mr CASTEL Patrick

Référence de publication: 2015143838/12.
(150157096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Afooda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 186.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.
Pour compte de AFOODA S.A.
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015143868/12.
(150157182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Amandalay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 133.612.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143875/10.
(150157329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Amandalay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 133.612.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143876/10.
(150157330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Amandalay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 133.612.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143877/10.
(150157331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

A D E F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 27.814.

—
AUSZUG

Es geht aus einer, von dem Geschäftsführer angenommen und der Gesellschaft rechtsgültig zugestellten privatschriftlichen Gesellschaftsanteilsabtretung vom 22. Juli 2015, hervor, dass mit Wirkung zum hiervor erwähnten Datum, 1 (ein) Anteil der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „ADEF SARL“, mit Sitz in L - 7344 Steinsel, 3, rue de Bridel, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 27814, von Herr Rob DE FEIJTER, übertragen worden ist.

Herr Adriaan DE FEIJTER, geboren in Axel (Niederlande), am 12. April 1939, wohnhaft in L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel, hat 99 (neun und neunzig) Anteile der Gesellschaft ADEF SARL

und

Frau Gerritje DE FEIJTER, geboren in Terneuzen (Niederlande), am 14. August 1942, wohnhaft in L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel, hat 1 (einen) Anteil der Gesellschaft ADEF SARL.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Adriaan DE FEIJTER

Geschäftsführer

Référence de publication: 2015143837/22.

(150156978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143841/11.

(150157339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

AMP Capital Investors (Alpha Trains TopCo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.767.

—
Les statuts coordonnés au 17 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015143879/11.

(150157504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Argonne Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.637.

—
Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2015.

Référence de publication: 2015143887/10.

(150157568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

SP Merchandising Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.802.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of August.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary General Meeting of shareholders of SP Merchandising Topco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B198802 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenaemd, on 13 July 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since then.

The meeting opened with Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg in the chair.

The chairman designated as secretary and the meeting elected as scutineer Mrs Madia Camara, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2. The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

3. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and thus waive any convening formalities.

4. That the present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the following agenda:

1. Creation of the following classes of new shares: class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, class A4 ordinary shares, class A5 ordinary shares, class A6 ordinary shares, class A7 ordinary shares, class A8 ordinary shares, class A9 ordinary shares, and class B preference shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and determination of the rights attached thereto.

2. Conversion of all thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares into thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) class A1 ordinary shares with a nominal value one Euro (EUR 1) each.

3. Increase of the Company's share capital by an amount of one million three hundred ninety-nine thousand and one euros (EUR 1,399,001) so as to increase it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) up to an amount of one million four hundred thirty thousand and one euros (EUR 1,430,001), through the issuance of (i) one hundred and twenty-seven thousand eight hundred and ninety (127,890) class A1 ordinary shares, (ii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A2 ordinary shares, (iii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A3 ordinary shares, (iv) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-eight (158,888) class A4 ordinary shares, (v) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A5 ordinary shares, (vi) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A6 ordinary shares, (vii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A7 ordinary shares, (viii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A8 ordinary shares, (ix) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A9 ordinary shares, in each case (i) through (ix) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

5. Acknowledgement of the special report of the general partner of the Company with respect to the creation of an authorised capital and decision to create an authorised capital which shall, excluding the Company's share capital, be set at one hundred twenty-two million Euro (EUR 122,000,000) represented by one hundred twenty-two million (122,000,000) class B preference shares of the Company of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1) each. This authorisation shall include the authorisation of the general partner to limit or withdraw the preferential subscription rights of the shareholders of the Company granted under Luxembourg law in connection with such authorised capital.

6. Full restatement and renumbering of the articles of association of the Company (without amending the corporate purpose).

7. Miscellaneous.

5. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

6. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

7. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to create the following new classes of redeemable ordinary shares and redeemable preference shares:

class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, class A4 ordinary shares, class A5 ordinary shares, class A6 ordinary shares, class A7 ordinary shares, class A8 ordinary shares, class A9 ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Ordinary Shares") and class B preference shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Preference Shares").

All Ordinary Shares and Preference Shares shall be redeemable pursuant to article 49-8 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and shall bear the rights provided for in the sixth resolution hereof.

Second resolution

The General Meeting resolves to convert all existing thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares into thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) class A1 ordinary shares with a nominal value one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The General Meeting resolves to increase of the Company's share capital by an amount of one million three hundred ninety-nine thousand and one Euros (EUR 1,399,001) so as to increase it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) up to an amount of one million four hundred thirty thousand and one Euros (EUR 1,430,001), through the issuance of (i) one hundred and twenty-seven thousand eight hundred and ninety (127,890) class A1 ordinary shares, (ii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A2 ordinary shares, (iii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A3 ordinary shares, (iv) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-eight (158,888) class A4 ordinary shares, (v) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A5 ordinary shares, (vi) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A6 ordinary shares, (vii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A7 ordinary shares, (viii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A8 ordinary shares, (ix) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A9 ordinary shares, in each case (i) through (ix) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

The shareholders having renounced to their preferential subscription right, the New Shares are subscribed and fully paid up through a contribution (the "Contributions") in cash by SP Apparel (Cayman) Ltd., aforementioned, here represented by Mrs Madia Camara, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, for a total subscription price of one million three hundred ninety-nine thousand and one Euros (EUR 1,399,001).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a Contribution in cash so that the amount of one million three hundred ninety-nine thousand and one euros (EUR 1,399,001) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total amount of the Contribution is entirely allocated to the share capital of the Company.

The appearing shareholders have in the proxies and declarations of subscription for the capital increase pursuant to this resolution, inter alia, waived any transfer restrictions, pre-emptive rights, rights of first refusal, tag-along rights, drag-along rights and or any other rights contained in any subscription agreement with respect to the Company to which the appearing shareholders are a party in connection with this General Meeting.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to amend article 5.1 (old numbering) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

5.1. "The Company's share capital is set at one million four hundred thirty thousand and one Euros (EUR 1,430,001) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(i) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A1 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(ii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A2 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(iii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A3 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(iv) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-eight (158,888) class A4 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(v) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A5 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(vi) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A6 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(vii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A7 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(viii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A8 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(ix) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A9 ordinary share with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the respective class A ordinary shares in (i) through (ix) the "Ordinary Shares" and the holders of Ordinary Shares the "Limited Shareholder");

(x) one (1) unlimited share (the "Unlimited Share" and the holder of the Unlimited Share the "General Partner") with a nominal value of one Euro (EUR 1).

The Unlimited Share is held by the General Partner (actionnaire commandite).

"Shares" shall mean the Ordinary Shares, the Unlimited Share and Preference Shares (as defined below). "Shareholder" shall mean the holder of any Shares. "Class of Shares" shall mean class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, class A4 ordinary shares, class A5 ordinary shares, class A6 ordinary shares, class A7 ordinary shares, class A8 ordinary shares, class A9 ordinary shares and class B preference shares."

Fifth resolution

After due consideration of the special report by the general partner of the Company on the creation of the authorised capital, which the General Meeting approves, the General Meeting resolves to create an authorised capital which shall, excluding the share capital, be set at one hundred twenty-two million Euro (EUR 122,000,000) represented by one hundred twenty-two million (122,000,000) class B preference shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

During a period of five (5) years from the date of the publication of the shareholders' resolution creating the authorised capital in the Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to the Company's articles of association, the general partner of the Company is hereby authorized to:

(a) increase the current share capital once or in several times up to one hundred twenty-two million Euro (EUR 122,000,000) by the issue of up to one hundred twenty-two million (122,000,000) new class B preference Shares (the "Preference Shares" and the holders of Preference Shares hereinafter referred to as "Preference Shareholders" (including, but not limited to the issue of Preference Shares upon the exercise of the conversion rights under any CPECs issued by the Company), having the preference rights with regard to the allocation of profits as set out in the articles of association of the Company. "CPECs" shall mean the series 1 convertible preferred equity certificates convertible into Preference Shares issued by the Company on or about the date hereof to one or more of the Shareholders;

(b) limit or withdraw the existing shareholders' preferential subscription rights to the new Preference Shares and determine the persons authorized to subscribe for the Preference Shares; and

(c) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the Share Register (as defined below) accordingly.

Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment to the Company's articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Company's articles of association.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company (without amending the corporate purpose) which shall henceforth read as follows:

1. Name - Purpose - Duration - Registered office.

1.1 Name - Legal Form

There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name SP Merchandising Topco S.C.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

1.2 Purpose

(a) The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

(b) The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

(c) The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

(d) The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

1.3 Duration

(a) The Company is incorporated for an unlimited period of time.

(b) It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

1.4 Registered Office

(a) The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(b) Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the General Partner. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

(c) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

(d) In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

2. Share capital - Shares.

2.1 Shares

(a) The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

(b) The Shares of the Company are in registered form.

(c) Save for any provisions set out in any subscription, securityholders or similar agreements that may be entered into from time to time, between and amongst others, the Company and its Shareholders (a "Subscription Agreement"), all Shares vote together (and not separately by class unless required by law) and each Shareholder may cast its votes in any manner it chooses.

2.2 Share capital

The Company's share capital is set at one million four hundred thirty thousand and one Euros (EUR 1,430,001) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(i) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A1 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(ii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A2 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(iii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A3 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(iv) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-eight (158,888) class A4 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(v) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A5 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(vi) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A6 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(vii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A7 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(viii) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A8 ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(ix) one hundred and fifty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (158,889) class A9 ordinary share with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the respective class A ordinary shares in (i) through (ix) the "Ordinary Shares" and the holders of Ordinary Shares the "Limited Shareholder");

(x) one (1) unlimited share (the "Unlimited Share" and the holder of the Unlimited Share the "General Partner") with a nominal value of one Euro (EUR 1).

The Unlimited Share is held by the General Partner (actionnaire commandite).

"Shares" shall mean the Ordinary Shares, the Unlimited Share and Preference Shares (as defined below). "Shareholder" shall mean the holder of any Shares. "Class of Shares" shall mean class A1 ordinary shares, class A2 ordinary shares, class A3 ordinary shares, class A4 ordinary shares, class A5 ordinary shares, class A6 ordinary shares, class A7 ordinary shares, class A8 ordinary shares, class A9 ordinary shares and class B preference shares.

(b) All Ordinary Shares shall be identical in all respects and shall, except as otherwise provided in article 6.3, share ratably in the payment of dividends and in any distribution which are allocated to such Ordinary Shares pursuant to article 6.3. All Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Ordinary Shares is reduced.

(c) All Preference Shares (as defined below), if any, shall be identical in all respects and shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution which are allocated to such Preference Shares pursuant to article 6.3. All Preference Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Preference Shares is reduced.

(d) The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by (i) a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles or (ii) the General Partner in the context of the authorized share capital.

(e) The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, through the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the General Partner. Article 2.3(e) shall apply mutatis mutandis to the cancellation of a Class.

(f) The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical and reverse numerical order of the Classes (for example, the class A9 ordinary shares shall be repurchased prior to the repurchase of the class A8 ordinary shares). Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class of Shares have been repurchased in full. If Preference Shares have been issued, such class of Preference Shares must be repurchased in full before any class of Ordinary Shares may be repurchased. "Relevant Class of Shares" shall mean the Class of Shares available for repurchase in accordance with this article 2.2(f).

(g) In the event of a reduction of share capital through the repurchase or cancellation of one or more classes of Ordinary Shares, the holders of Shares of the repurchased or cancelled class(es) of Ordinary Shares shall receive from the Company, for each Relevant Class of Shares that are Ordinary Shares held by them and repurchased and cancelled, an amount equal to the Ordinary Share Cancellation Par Value. Each Ordinary Share gives right to the holders thereof of Distributions pro rata to the holding in such class. "Ordinary Share Cancellation Par Value" shall mean (i) the nominal value per Ordinary Share to be cancelled plus (ii) the amount that each Ordinary Share to be cancelled would be entitled to receive if there was a hypothetical complete liquidation of the Company and the surplus (if any) resulting after the realization of the Company's assets and payment of the Company's liabilities were Distributed in accordance with article 6.3 (it being understood, for the avoidance of doubt, that such amount may not exceed the funds legally available for distribution in accordance with applicable law).

(h) In the event of a reduction of share capital through the repurchase or cancellation of one or more classes of Preference Shares (if any), the holders of Shares of the repurchased or cancelled class(es) of Preference Shares shall receive from the Company, for each Relevant Class of Shares that are Preference Shares held by them and repurchased and cancelled, an amount equal to the Preference Share Cancellation Par Value. Each Preference Share gives right to the holders thereof of Distributions pro rata to the holding in such class. "Preference Share Cancellation Par Value" shall mean the amount that the Preference Share to be cancelled would be entitled to receive if there was a hypothetical complete liquidation of the Company and the surplus (if any) resulting after the realization of the Company's assets and payment of the Company's liabilities were Distributed in accordance with article 6.3 (it being understood, for the avoidance of doubt, that such amount may not exceed the funds legally available for distribution in accordance with applicable law).

(i) The Ordinary Share Cancellation Par Value and the Preference Share Cancellation Par Value, as the case may be, shall be determined by the General Partner on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation or redemption of the relevant class of Ordinary Shares or Preference Shares, as the case may be. The General Partner can choose to include or exclude in its determination of the Ordinary Share Cancellation Par Value and the Preference Share Cancellation Par Value, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

2.3 Share Redemption and Convertibility

(a) Ordinary Shares and Preference Shares ("Redeemable Shares") are redeemable in accordance with the provisions of the Law and the Company may redeem its own Redeemable Shares subject to the provisions of the Law. Prior to such time as they are redeemed (if ever), Redeemable Shares bear the same rights to receive distributions, dividends or the liquidation proceeds and have the same voting rights as non-redeemable Shares, if any. Except as otherwise provided herein or in any

Subscription Agreement, subscribed and fully paid-in Redeemable Shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each Class of Shares held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of the Law. The redemption of the Redeemable Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemable Shares redeemed by the Company (the "Redeemed Shares") bear no voting rights, and have no rights to receive distributions, dividends or the liquidation proceeds. Redeemed Shares may be cancelled upon request of the General Partner by a positive vote of the General Meeting in accordance with the provisions of the Law.

(b) Unlimited Shares may not be redeemed and will not be convertible into any other Shares.

(c) An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the Redeemed Shares must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

(d) The redemption price of the Redeemable Shares shall be calculated by the General Partner, or by such person appointed by the General Partner and shall be equal to the Ordinary Share Cancellation Par Value or the Preference Share Cancellation Par Value (as the case may be) of the Redeemed Shares.

(e) The General Partner may at any time redeem Redeemable Shares including by redemption of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Redeemable Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of entire Classes of Shares, such redemptions and repurchases of Redeemable Shares shall be made in the reverse numerical order as specified in article 2.2(f). Redeemable Shares and of Classes of Shares may be redeemed in the following manner:

(i) the General Partner shall give written redemption notice (the "Redemption Notice") by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered Shareholder of the Redeemable Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the Share Register of the Company, notifying such Shareholder of the number of Redeemable Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption;

(ii) upon the date so fixed for redemption, the General Partner shall, subject to any condition specified in the Redemption Notice and this article 2.3 pay to the holders of the Redeemable Shares to be redeemed such monies payable in respect of the redemption of such Redeemable Shares as specified in article 2.3(d);

(iii) each holder of Redeemable Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Redeemable Shares to the Company; and

(iv) the redemption price of such Redeemable Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the Share Register of the Company as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

(f) The Shares shall not be convertible into any other class of Shares except under the conditions provided by Law.

2.4 Authorized Capital

The General Partner is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of this deed to:

(a) increase the current share capital once or in several times up to one hundred twenty-two million Euro (EUR 122,000,000) by the issue of up to one hundred twenty-two million (122,000,000) new class B preference Shares (the "Preference Shares" and the holders of Preference Shares hereinafter referred to as "Preference Shareholders") (including, but not limited to the issue of Preference Shares upon the exercise of the conversion rights under any CPECs issued by the Company), having the preference rights with regard to the allocation of profits as set out in article 6.3(b) and the right to a preference yield as set out in article 6.2(e). "CPECs" shall mean the series 1 convertible preferred equity certificates convertible into Preference Shares issued by the Company on or about the date hereof to one or more of the Shareholders;

(b) limit or withdraw the existing Shareholders' preferential subscription rights to the new Preference Shares and determine the persons authorized to subscribe for the Preference Shares; and

(c) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the Share Register (as defined below) accordingly.

2.5 Register of Shares - Transfer of Shares

(a) A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder (the "Share Register"). This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of Shares is established by registration in Share Register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

(b) The Company will recognize only one holder per share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

(c) The Shares are transferable in accordance with the provisions of the law and subject to transfer restrictions as set out in any Subscription Agreement.

(d) The Unlimited Share(s) are only transferable to unlimited Shareholders jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

(e) Any transfer of registered Shares shall become effective (opposable) towards the Company and third parties either (i) through a declaration of transfer recorded in the Share Register, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of a transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

2.6 Liability of Shareholders

(a) Limited Shareholders shall not interfere with the management of the Company vis-à-vis third parties. The liability of the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) is limited to the amount of share capital for which they have subscribed. However, Limited Shareholders are jointly and severally liable for all obligations of the Company in which they have participated contrary to the foregoing restriction. Limited Shareholders are also jointly and severally liable vis-à-vis third parties for all obligations of the Company in which they have not participated if they regularly act on behalf of the Company in management matters vis-à-vis third parties. A Limited Shareholder acting as representative of the General Partner does not, by the mere fact of acting in such capacity and to the extent that he indicates such capacity, incur the aforementioned joint and several liabilities. The following matters do not constitute acts of management vis-à-vis third parties in the sense of these Articles:

- (i) the exercise of shareholders' rights;
- (ii) advice given to the Company or its affiliates or their managers;
- (iii) the exercise of control and supervision of the affairs of the Company; and
- (iv) granting of loans, security interests or any other assistance to the Company or its affiliates entities.

(b) If more than one Unlimited Share is issued, its owners (actionnaires commandites) are jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

2.7 Continuation of the Company - Replacement of the General Partner

(a) Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company. In the event of death, legal incapacity, dissolution, revocation, resignation, hindrance, bankruptcy or any similar situation of the sole General Partner, the Company shall continue to exist.

(b) If any such event occurs with respect to the sole General Partner and if no replacement has been provided for previously, the Shareholders representing two thirds (2/3) of the share capital shall as soon as possible convene a General Meeting. The General Meeting shall (without the approval of such General Partner but with the consent of such replacement general partner) appoint a general partner in replacement.

(c) A General Partner may be removed as general partner at any time with cause by a decision of the General Meeting approved by Shareholders representing more than two thirds (2/3) of the Company's share capital. The sole General Partner may only be removed if a replacement general partner is appointed at the same time.

(d) As a consequence of such replacement, the Unlimited Share(s) held by such leaving General Partner is/are automatically transferred to the newly appointed General Partner at the time of its appointment for a price equal to the subscription price thereof less any amounts paid to the General Partner by way of share capital reduction. Any Manager, acting individually, is authorized to record such transfer in the Share Register.

3. General meetings of shareholders.

3.1 Powers of the General Meeting of Shareholders

The Shareholders exercise their collective rights in the General Meeting of Shareholders of the Company (the "General Meeting"). Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The General Meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these Articles.

3.2 Convening of General Meetings of Shareholders

(a) The General Meeting may at any time be convened by General Partner or, as the case may be, by the Supervisory Board (as defined below).

(b) It must be convened by the General Partner or the Supervisory Board upon written request of one or several Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In such case, the General Meeting shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

(c) The convening notice for every General Meeting shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered Shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only and shall be dispatched to each Shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

(d) If all of the Shareholders are present or represented at a General Meeting and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

3.3 Conduct of General Meetings of Shareholders

(a) The annual General Meeting (the "AGM") shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Tuesday of June at 3 pm. If such day is a legal holiday, the AGM shall be held on the next following business day. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

(b) A board of the meeting shall be formed at any General Meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be Shareholders nor the General Partner. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

(c) An attendance list must be kept at all General Meetings.

(d) A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all Shareholders.

(e) Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

(f) Each Shareholder may vote at a General Meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the Shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favor thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

(g) Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favor or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the General Meeting to which they relate.

3.4 General Partner Consent

The General Meeting of Shareholders may only adopt or ratify acts affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amend the Articles with the consent of the General Partner.

3.5 Quorum and Vote

(a) Each Share entitles to one vote in General Meetings.

(b) Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

3.6 Amendments of the Articles of Association

Except as otherwise provided herein and without prejudice to article 3.5, these Articles may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a General Meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these Articles which may deliberate without prejudice to article 3.5 of these Articles, regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

3.7 Change of Nationality

The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

3.8 Adjournment of General Meeting of Shareholders

Subject to the provisions of the Law, the General Partner may adjourn any General Meeting being in progress for four (4) weeks. The General Partner shall do so at the request of Shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the General Meeting of Shareholders shall be cancelled.

3.9 Minutes of General Meetings of Shareholders

(a) The board of any General Meeting shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any Shareholder upon its request.

(b) Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the General Partner.

4. Management.

4.1 Powers of the General Partner

(a) The Company shall be managed by the General Partner SP Merchandising GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg (the "General Partner").

(b) The General Partner shall be appointed and may be removed from office at any time, with cause by a decision of the General Meeting approved by Shareholders representing more than two thirds (2/3) of the Company's share capital. Article 2.5 shall apply.

(c) The General Partner is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the General Meeting or to the Supervisory Board (as defined below).

4.2 Dealing with third parties

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the General Partner, or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the General Partner within the limits of such delegation.

5. Supervision of the company.

5.1 Supervisory Board

(a) The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) internal auditors (commissaires), hereinafter referred to as the members of the Supervisory Board. The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorize any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the General Partner.

(b) The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be reappointed. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

(c) Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and with or without cause by the General Meeting of Shareholders.

(d) The members of the Supervisory Board have an unlimited right of supervision over all operations of the Company.

(e) If the Shareholders appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with the law of 19 December 2002, as amended, regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of the Supervisory Board shall be suppressed, except if expressly otherwise decided by the Shareholders of the Company.

(f) Any independent auditor may only be removed by the General Meeting with cause or with his approval.

5.2 Conduct of Meetings

(a) The Supervisory Board shall meet upon call by its chairman or by the General Partner at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Supervisory Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

(b) Written notice of any meeting of the Supervisory Board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice of meeting. Such notice may be omitted in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a meeting of the Supervisory Board to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board which has been disclosed to all members of the Supervisory Board.

(c) No prior notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board and waive any convening requirement, or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

(d) Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member as his proxy in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A member may represent one or more, but not all of the other members of the Supervisory board.

(e) Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

(f) Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. In case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

(g) The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each member of the Supervisory Board may express their consent separately, the entirety of their consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

(h) Meetings of the Supervisory Board may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

6. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends.

6.1 Financial year

The financial year of the Company shall begin on the first of January (1 January) of each year and shall end on the thirty-first of December (31 December) of the same year.

6.2 Annual Accounts and Allocation of Profits

(a) At the end of each financial year, the accounts are closed and the General Partner draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

(b) Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

(c) Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

(d) In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

(e) Each Preference Share shall carry the right to the Preference Yield. "Preference Yield" means, with respect to each Preference Share, the amount accruing on a daily basis, at the rate of eight per cent (8%) per annum, compounded on the last day of each financial year of the Company, on the sum of (i) such Preference Share's Unreturned Preference Amount plus (ii) Unpaid Preference Yield thereon for all prior financial years. The Preference Yield shall be deemed to have commenced accruing on each Preference Share on 6 August 2015 (even in respect of Preference Shares are issued after such date). In calculating the amount of any Distribution (as defined below) to be made during any year, the portion of a Preference Share's Preference Yield for such portion of each year elapsing before such Distribution is made shall be taken into account. Upon recommendation of the General Partner, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these Articles, in particular article 6.3.

(f) "Preference Amount" of any Preference Share means Euro 1 (as proportionally adjusted for all share splits, share dividends and other recapitalizations affecting the Preference Shares).

(g) "Unreturned Preference Amount" of any Preference Share means an amount equal to the excess, if any, of (a) the Preference Amount of such share over (b) the aggregate amount of payments made by the Company that constitute a return of Preference Amount of such share.

(h) "Unpaid Preference Yield" of any Preference Share means an amount equal to the excess, if any, of (a) the aggregate Preference Yield accrued on such share over (b) the aggregate amount of payments made by the Company that constitute payment of Preference Yield on such share.

6.3 Distributions

(a) If any Distribution to the Shareholders is determined to be made by the General Partner (whether by redemption or otherwise) the Shareholders of the Company will be entitled to receive Distributions, when, as, and if, declared by the General Partner out of funds legally available therefore in accordance with applicable law and the provisions of article 6.3 (b) below. The payment of any Distribution shall be subject to the prior payment in full of any amounts payable to the holders of CPECs upon a redemption thereof and otherwise in accordance with the terms of such CPECs as well as the retention, or payment to third parties, of such amounts as the General Partner deems necessary with respect to the reasonable business needs of the Company which shall include, without limitation, the payment, or the making of provision for payment, when due of the Company's obligations and any management or administrative fees and expenses or any other obligations. "Distribution" shall mean a distribution or dividend made by the Company to a Securityholder with respect to any Shares, whether in cash, property or securities of the Company and whether by liquidating distribution or otherwise; provided that none of the following shall be a Distribution: (i) any recapitalization or exchange of Shares or any consolidation or division (by way of share split, share dividend or otherwise) or any combination (by way of share split, share dividend or otherwise) of any outstanding Shares, (ii) any fees required to be paid to any member of the Sycamore Group, (iii) any reimbursements of expenses or costs required to be made to or on behalf of any member of the Sycamore Group.

"Affiliate" of any Person means any Person that directly or indirectly Controls, is Controlled by, or is under common Control with the Person in question.

"Control" (including, with correlative meanings, the terms "Controlled by" and "under common Control with") means, in respect of any Person, the possession, directly or indirectly of the power to vote a majority of the securities having voting power for the election of directors (or other persons acting in similar capacities) of such Person or otherwise to direct or cause the direction of the management and policies of such person through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organisation or a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof "Securityholder" shall mean at any time a holder of Securities at such time.

"Securities" shall mean any all duly authorized and issued securities of the Company including, without limitation Shares and CPECs.

"Subsidiary" means, with respect to any Person, any corporation, limited liability company, partnership, association or other business entity of which (i) if a corporation, a majority of the total voting power of shares entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more of the other Subsidiaries of that Person or a combination thereof, or (ii) if a limited liability company, partnership, association or other business entity, a majority of the limited liability company, partnership or other similar ownership interests thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by any Person or one or more Subsidiaries of that Person or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons is entitled to a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or if such Person or Persons is, or is capable of controlling, the managing director or general partner of such limited liability company, partnership, association or other business entity.

"Sycamore Group" means Sycamore Partners Management, L.P., its Affiliates (other than the Company and its Subsidiaries) and any of their respective managed investment funds and their respective partners, members, directors, officers, employees, stockholders, agents, any successor by operation of law (including by merger) of any such Person, and any entity that acquires all or substantially all of the assets of such Person in a single transaction or series of related transactions.

(b) All Distributions with respect to the Shares shall be made when and as declared by the General Partner to the Securityholders in the following manner and priority:

(i) First, to the holders of Preference Shares (if any), an amount equal to the aggregate Unpaid Preference Yield with respect to their Preference Shares outstanding immediately prior to such Distribution (in the proportion that such holder's share of Unpaid Preference Yield with respect to its Preference Shares outstanding immediately prior to such Distribution bears to the aggregate Unpaid Preference Yield with respect to all Preference Shares outstanding immediately prior to such Distribution) until each holder of Preference Shares has received Distributions with respect to its Preference Shares pursuant to this article 6.3(b)(i) in an amount equal to the aggregate Unpaid Preference Yield with respect to such holder's Preference Shares outstanding immediately prior to such Distribution, and no Distribution or any portion thereof will be made under any of the other sub-paragraphs of this article 6.3(b) until the entire amount of the Unpaid Preference Yield with respect to the Preference Shares outstanding immediately prior to such Distribution has been paid in full;

(ii) Second, to the holders of Preference Shares (if any), an amount equal to the aggregate Unreturned Preference Amount with respect to their Preference Shares outstanding immediately prior to such Distribution (in the proportion that such holder's share of Unreturned Preference Amount with respect to its Preference Shares outstanding immediately prior to such Distribution bears to the aggregate Unreturned Preference Amount with respect to all Preference Shares outstanding immediately prior to such Distribution) until each holder of Preference Shares has received Distributions pursuant to this article 6.3(b)(ii) in an amount equal to the aggregate Unreturned Preference Amount with respect to its Preference Shares outstanding immediately prior to such Distribution, and no Distribution or any portion thereof will be made under subparagraph (iii) of this article 6.3(b) until the entire amount of the Unreturned Preference Amount with respect to the Preference Shares outstanding immediately prior to such Distribution has been paid in full; and

(iii) Third, to the holders of the Ordinary Shares, as a group, the remainder of any Distributions in accordance with article 6.3(c) below.

(c) In the event of a Distribution in respect of Ordinary Shares pursuant to article 6.3(b)(iii), such Distribution pursuant to article 6.3(b)(iii) shall be allocated amongst the holders of Ordinary Shares as follows:

(i) holders of class A1 ordinary shares shall be entitled, pro rata based upon the number of class A1 ordinary shares held by each such holder as of the time of the Distribution, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the class A1 ordinary shares issued by the Company;

(ii) holders of class A2 ordinary shares shall be entitled, pro rata based upon the number of class A2 ordinary shares held by each such holder as of the time of the Distribution to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the class A2 ordinary shares issued by the Company;

(iii) holders of class A3 ordinary shares shall be entitled, pro rata based upon the number of class A3 ordinary shares held by each such holder as of the time of the Distribution, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the class A3 ordinary shares issued by the Company;

(iv) holders of class A4 ordinary shares shall be entitled, pro rata based upon the number of class A4 ordinary shares held by each such holder as of the time of the Distribution, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the class A4 ordinary shares issued by the Company;

(v) holders of class A5 ordinary shares shall be entitled, pro rata based upon the number of class A5 ordinary shares held by each such holder as of the time of the Distribution, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the class A5 ordinary shares issued by the Company;

(vi) holders of class A6 ordinary shares shall be entitled, pro rata based upon the number of class A6 ordinary shares held by each such holder as of the time of the Distribution, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the class A6 ordinary shares issued by the Company;

(vii) holders of class A7 ordinary shares shall be entitled, pro rata based upon the number of class A7 ordinary shares held by each such holder as of the time of the Distribution, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the class A7 ordinary shares issued by the Company;

(viii) holders of class A8 ordinary shares shall be entitled, pro rata based upon the number of class A8 ordinary shares held by each such holder as of the time of the Distribution, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the class A8 ordinary shares issued by the Company;

(ix) holders of class A9 ordinary shares shall be entitled, pro rata based upon the number of class A9 ordinary shares held by each such holder as of the time of the Distribution, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the class A9 ordinary shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(x) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares, provided that in case the Relevant Class of Shares is the class of the Preference Shares the remainder shall be distributed to the class of Ordinary Shares which would have been the Relevant Class of Shares had no Preference Shares been in existence at the time of the relevant Distribution.

6.4 Interim Dividends - Share Premium and Assimilated Premiums

(a) The General Partner may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

(b) Any share premium, assimilated premium, or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and the provisions of article 6.3 of these Articles.

7. Liquidation.

(a) In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the General Meeting, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

(b) The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed in accordance with the priorities and other provisions of article 6.3 of these Articles.

8. Final clause- Governing law.

8.1 Governing Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges which shall be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SP Merchandising Topco S.C.A., une société en commandite par actions, existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 19, rue Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198802, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 13 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter- Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a désigné comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Madame Madia Camara, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2. Les procurations, paraphées ne varietur par les comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

3. Selon la liste de présence l'ensemble du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour bien avant la présente assemblée et renoncent ainsi à toute formalité de convocation.

4. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

1. Création des nouvelles classes d'actions suivantes: actions ordinaires de classe A1, actions ordinaires de classe A2, actions ordinaires de classe A3, actions ordinaires de classe A4, actions ordinaires de classe A5, actions ordinaires de classe A6, actions ordinaires de classe A7, actions ordinaires de classe A8, actions ordinaires de classe A9 et actions préférentielles de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et détermination des droits afférents à ces classes.

2. Conversion des trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires en trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires de classe A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille un euros (EUR 1.399.001) afin d'augmenter le montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant d'un million quatre cent trente mille un euros (EUR 1.430.001) par l'émission de (i) cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-dix (127.890) actions ordinaires de classe A1, (ii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A2, (iii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A3, (iv) cent cinquante huit mille huit cent quatre-vingt-huit (158.888) actions ordinaires de classe A4, (v) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A5, (vi) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A6, (vii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A7, (viii) cent cinquante huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A8, (ix) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A9,, dans chaque cas (i) à (ix) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

5. Examen du rapport spécial de l'actionnaire gérant commandité de la Société concernant la création d'un capital autorisé et décision de créer un capital autorisé à hauteur d'un montant, hors capital social de la Société, fixé à cent vingt-deux million d'euros (EUR 122,000,000) représenté par cent vingt-deux million (122,000,000) actions préférentielles de classe B. Cette autorisation comprend l'autorisation de l'associé actionnaire gérant commandité à supprimer ou à limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires de la Société tels qu'énoncés par le droit Luxembourgeois dans le cadre d'un tel capital autorisé.

6. Refonte et renumérotation complète des statuts de la Société (sans modifier l'objet social).

7. Divers.

5. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions soient indiquées sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

6. La totalité du capital de la société étant présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'il ont eu connaissance de l'ordre du jour bien avant la présente assemblée, aucun avis de convocation n'a été nécessaire.

7. La présente assemblée, représentant l'ensemble du capital de la société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de créer les nouvelles classes d'actions ordinaires rachetables et préférentielles rachetables suivantes:

actions ordinaires de classe A1, actions ordinaires de classe A2, actions ordinaires de classe A3, actions ordinaires de classe A4, actions ordinaires de classe A5, actions ordinaires de classe A6, actions ordinaires de classe A7, actions ordinaires de classe A8, actions ordinaires de classe A9 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Actions Ordinaires") et actions préférentielles de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Actions Préférentielles").

L'ensemble des Actions Ordinaires et des Actions Préférentielles seront rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et auront les droits décrits dans la sixième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir les trente mille neuf cent quatre-vingt - dix-neuf (30.999) actions ordinaires en trente mille neuf cent quatre-vingt-dix- neuf (30.999) actions ordinaires de classe A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille un euros (EUR 1.399.001) afin d'augmenter le montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant d'un million quatre cent trente mille un euros (EUR 1.430.001) par l'émission de (i) cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt dix (127.890) actions ordinaires de classe A1, (ii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A2, (iii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A3, (iv) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-huit (158.888) actions ordinaires de classe A4, (v) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt - neuf (158.889) actions ordinaires de classe A5, (vi) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A6, (vii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A7, (viii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A8, (ix) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A9, dans chaque cas (i) à (ix) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (chacune une "Nouvelle Action" et ensemble les "Nouvelles Actions").

Les actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les Nouvelles Actions sont souscrites et entièrement libérées par un apport (l'"Apport") en numéraire de SP Apparel (Cayman) Ltd., susmentionné, ici représentée par Madame Madia Camara, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, pour un prix de souscription total d'un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille un euros (EUR 1.399.001):

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par l'Apport en numéraire de sorte que le montant d'un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille un euros (EUR 1.399.001) est dès à présent disponible à la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

La totalité de l'Apport est entièrement allouée au capital social de la Société.

Les Actionnaires comparants ont dans les procurations et déclarations de souscription pour l'augmentation de capital conformément à la présente résolution, inter alia, renoncé à toutes restrictions de transfert, droits de préemption, droits de premier refus, droit de rachat forcé, droit de sortie forcée, et / ou tous autres droits contenus dans tout accord de souscription à l'égard de la Société auxquels les actionnaires comparants sont parties dans le cadre de la présente Assemblée Générale.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5.1 (ancienne numérotation) des statuts de la Société afin qu'il soit désormais rédigé comme suit:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent trente mille un euros (EUR 1.430,001) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(i) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A1 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(ii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A2 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(iii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A2 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(iv) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A3 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(v) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.888) actions ordinaires de classe A4 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(vi) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A5 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(vii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A6 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(viii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A7 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(ix) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A8 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(x) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A9 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les actions ordinaires de classe A de (i) à (ix) les «Actions Ordinaires» et les titulaires d'Actions Ordinaires les «Actionnaires Commanditaires»);

(xi) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité» et le titulaire de l'Action de Commandité l'«Actionnaire Commandité») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

L'Action de Commandité est détenue par l'Actionnaire Commandité.

«Actions» signifie les Actions Ordinaires, l'Action de Commandité, les Actions Préférentielles (tel que défini ci-dessous). «Actionnaire» désigne le titulaire de toute Action. «Classes d'Actions» signifie les actions ordinaires de classe A1, les actions ordinaires de classe A2, les actions ordinaires de classe A3, les actions ordinaires de classe A4, les actions

ordinaires de classe A5, les actions ordinaires de classe A6, les actions ordinaires de classe A7, les actions ordinaires de classe A8, les actions ordinaires de classe A9 et les actions préférentielles de classe B.»

Cinquième résolution

Après avoir dûment examiné le rapport spécial de l'actionnaire commandité de la Société concernant la création du capital autorisé, que l'Assemblée Générale approuve, l'Assemblée Générale décide de créer un capital autorisé qui sera, à l'exclusion du capital social, fixé à cent vingt-deux millions d'euros (EUR 122.000.000) représenté par cent vingt-deux millions (122.000.000) d'actions préférentielles de classe B de la Société, avec une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication de la résolution des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ou, le cas échéant, de la résolution qui renouvelé ou augmente le capital autorisé conformément aux statuts de la Société, l'actionnaire commandité de la Société est autorisé à:

(a) augmenter le capital social actuel en une fois ou en plusieurs fois de jusqu'à cent vingt-deux millions d'euros (EUR 122.000.000) par l'émission d'un maximum de cent vingt-deux millions (122.000.000) actions préférentielles de classe B nouvelles (les «Actions Préférentielles») et les titulaires d'Actions Préférentielles ci-après dénommés les «Actionnaires Préférentiels» (y compris, mais pas seulement limité à l'émission d'Actions Préférentielles lors de l'exercice des droits de conversion des CPECs émis par la Société), ayant les droit de préférence en ce qui concerne la répartition des bénéfices tels que définis dans les statuts de la Société. «CPEC» désigne la Série 1 des certificats préférentiels d'obligations convertibles en Actions Préférentielles émises par la Société vers la date des présentes à un ou plusieurs des Actionnaires;

(b) limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants aux nouvelles Actions Préférentielles et à déterminer les personnes autorisées à souscrire les Actions Préférentielles; et

(c) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'un acte notarié et à modifier le Registre des Actions (tel que défini ci-dessous) en conséquence.

Cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des statuts de Société, à chaque fois pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des statuts de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de refondre entièrement les statuts de la Société (sans modifier l'objet social) qui sera désormais rédigé comme suit:

1. Dénomination - Objet - Durée - Siège social.

1.1 Dénomination - Forme

Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination SP Merchandising Topco S.C.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

1.2 Objet

(a) La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

(b) La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

(c) La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

(d) La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

1.3 Durée

(a) La Société est constituée pour une durée illimitée.

(b) Elle pourra être dissoute à tout moment avec et sans cause par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

1.3 Siège social

(a) Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(b) Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision de l'Actionnaire Commandité (tels que définis ci-après). Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

(c) Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision de l'Actionnaire Commandité.

(d) Dans l'hypothèse où de l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

2. Capital social - Actions.

2.1 Actions

(a) Le capital social de la Société est divisé en Actions ayant chacune la même valeur nominale.

(b) Les Actions de la Société sont nominatives.

(c) Exception faite de toutes provisions énoncées dans tout contrat de souscription, d'Actionnaires ou dans tout contrat similaire pouvant être conclus de temps à autre, par, entre autres, la Société et ses Actionnaires (un «Contrat de Souscription»), tous les Actionnaires votent ensemble (et non séparément au sein d'une classe sauf si requis par la loi) et chaque Actionnaire peut exercer son droit de vote de toutes les façons qu'il choisit.

2.2. Capital social

(a) Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent trente mille un euros (EUR 1.430.001) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(i) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A1 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(ii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A2 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(iii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A2 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(iv) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A3 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(v) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.888) actions ordinaires de classe A4 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(vi) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A5 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(vii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A6 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(viii) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A7 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(ix) cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (158.889) actions ordinaires de classe A8 avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les actions ordinaires de classe A de (i) à (ix) les «Actions Ordinaires» et les titulaires d'Actions Ordinaires les «Actionnaires Commanditaires»);

(x) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité» et le titulaire de l'Action de Commandité l'«Actionnaire Commandité») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

L'Action de Commandité est détenue par l'Actionnaire Commandité.

«Actions» signifie les Actions Ordinaires, l'Action de Commandité, les Actions Préférentielles (tel que défini ci-dessous). «Actionnaire» désigne le titulaire de toute Action. «Classes d'Actions» signifie les actions ordinaires de classe A1, les actions ordinaires de classe A2, les actions ordinaires de classe A3, les actions ordinaires de classe A4, les actions ordinaires de classe A5, les actions ordinaires de classe A6, les actions ordinaires de classe A7, les actions ordinaires de classe A8, les actions ordinaires de classe A9 et les actions préférentielles de classe B.

(b) Toutes les Actions Ordinaires sont, excepté tel que prévu à l'article 6.3, identiques à tous les égards et doivent avoir les mêmes droits concernant le paiement des dividendes et de toutes distributions étant attachées à de telles Actions Ordinaires conformément à l'article 6.3. Toutes les Actions Ordinaires achetées ou autrement acquises par la Société, si l'Actionnaire Commandité l'exige, doivent être annulées avec pour effet que le nombre d'Actions Ordinaires émises soit réduit.

(c) Toutes les Actions Préférentielles (telles que définies ci-dessous), le cas échéant, sont identiques à tous les égards et doivent avoir les droits concernant le paiement des dividendes et de toutes distributions étant attachées à de telles Actions

Préférentielles conformément à l'article 6.3. Toutes les Actions Préférentielles achetées ou autrement acquises par la Société, si l'Actionnaire Commandité l'exige, doivent être annulées avec pour effet que le nombre d'Actions Préférentielles émises soit réduit.

(d) Le capital social peut être augmenté ou diminué à une ou plusieurs reprises par (i) une résolution d'une Assemblée Générale agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des présents statuts ou (ii) par l'Actionnaire Commandité dans le cadre du capital autorisé.

(e) Le capital social de la Société peut être réduit au moyen de la suppression d'une Classe, en totalité mais non pas en partie, au moyen du rachat et de la suppression de toutes les Actions en circulation d'une telle Classe tel qu'il pourra l'être décidé de temps à autre par l'Actionnaire Commandité. L'article 2.3(e) s'appliquera mutatis mutandis pour la suppression d'une Classe.

(f) Les Actions doivent être rachetées dans l'ordre alphabétique et numérique inverse des Classes (par exemple, la classe A9 d'Actions Ordinaires doit être rachetée avant le rachat de la classe A8 d'Actions Ordinaires). Les Classes subséquentes seront uniquement disponibles pour le rachat une fois que les Actions des Classes d'Actions précédentes auront été rachetées entièrement. Si des Actions Préférentielles ont été émises, une telle classe d'Actions Préférentielles doit être rachetée entièrement avant que toute autre classe d'Actions Ordinaires ne puisse être rachetée. La «Classe d'Actions Pertinente» désigne la Classe d'Actions étant devenue disponible au rachat conformément à l'article 2.2 (f).

(g) Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat ou par la suppression d'une ou de plusieurs classes d'Actions Ordinaires, les détenteurs des Actions des (de la) Classe(s) d'Actions Ordinaires rachetée(s) ou supprimée(s) doivent recevoir de la Société un montant égal, pour chacune des Actions de la Classe d'Actions Pertinente détenue par eux et rachetée et supprimée, à la Valeur de Marché de Suppression d'Action Ordinaire. Chacune des Actions Ordinaires donne le droit à son détenteur aux Distributions y relatives au pro rata de sa détention dans la classe en question. La «Valeur de Marché de Suppression d'Action Ordinaire» désigne (i) la valeur nominale par Action Ordinaire devant être supprimée, additionnée (ii) du montant que chaque Action Ordinaire serait en droit de recevoir en cas d'une liquidation hypothétique totale de la Société et que le boni de liquidation en résultant (s'il y en a) après réalisation des actifs de la Société et apurement de son passif, était Distribué conformément à l'article 6.3 (cela étant entendu, afin d'éviter tout doute, qu'un tel montant ne pourrait être supérieur aux profits distribuables tel qu'exigé par la loi applicable).

(h) Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat ou par la suppression d'une ou de plusieurs classes d'Actions Préférentielles (s'il en existe), les détenteurs des Actions des (de la) Classe(s) d'Actions Préférentielles rachetée(s) ou supprimée(s) doivent recevoir de la Société un montant égal, pour chacune des Actions Préférentielles de la Classe d'Actions Pertinente détenue par eux et rachetée et supprimée, à la Valeur de Marché de Suppression d'Action Préférentielle. Chacune des Actions Préférentielles donne le droit à son détenteur aux Distributions y relatives au pro rata de sa détention dans la classe en question. La «Valeur de Marché de Suppression d'Action Préférentielle» désigne le montant que l'Action Préférentielle à racheter serait en droit de recevoir en cas d'une liquidation hypothétique totale de la Société et que le boni de liquidation en résultant (s'il y en a) après réalisation des actifs de la Société et apurement de son passif, était Distribué conformément à l'article 6.3 (cela étant entendu, afin d'éviter tout doute, qu'un tel montant ne pourrait être supérieur aux profits distribuables tel qu'exigé par la loi applicable).

(i) La Valeur de Marché de Suppression d'Action Ordinaire et la Valeur de Marché de Suppression d'Action Préférentielle, selon le cas, doit être déterminée par l'Actionnaire Commandité sur la base des comptes intermédiaires pertinents de la Société à une date n'étant pas plus de huit (8) jours avant la date du rachat et de la suppression de la classe d'Actions Ordinaires ou d'Actions Préférentielles pertinente, selon le cas. L'Actionnaire Commandité peut choisir d'inclure ou d'exclure dans la fixation de la Valeur de Marché de Suppression d'Action Ordinaire et de la Valeur de Marché de Suppression d'Action Préférentielle, les prime d'émission ou primes assimilées librement distribuables, en tout ou partie.

2.3. Rachat des Actions et conversion

(a) Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles (les «Actions Rachetables») sont rachetables conformément aux dispositions de la Loi et la Société peut racheter ses propres Actions Rachetables sous réserve des dispositions de la Loi. Avant qu'elles ne soient rachetées (si tel était le cas), les Actions Rachetables donnent les mêmes droits à recevoir les distributions, dividendes ou le boni de liquidation et donnent droit aux mêmes droits de votes que les Actions non-rachetables, le cas échéant. Sauf dispositions contraires dans les présents statuts ou dans tout Contrat de Souscription, les Actions Rachetables entièrement souscrites et libérées doivent être rachetables sur une base pro rata des actions rachetables de chacune des Classes d'Actions détenues par chacun des détenteurs à la demande de la Société conformément aux dispositions de la Loi. Le rachat des Actions Rachetables ne peut être effectué qu'en utilisant les montants disponibles pour la distribution conformément à la Loi (les fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire constituée avec les fonds reçus par la Société en tant qu'une prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins d'un tel rachat. Les Actions Rachetables rachetées par la Société (les «Actions Rachetées») ne donnent droit à aucun droit de vote, et ne donnent pas droit à recevoir des distributions, des dividendes ou de boni de liquidation. Les Actions Rachetées peuvent être supprimées à la demande de l'Actionnaire Commandité par un vote positif de l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de la Loi.

(b) Les Actions de Commandité ne peuvent être rachetées et ne seront pas converties en d'autres Actions.

(c) Un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence de celle-ci, au pair comptable, de toutes les Actions Rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux Actionnaires excepté à l'occasion d'une diminution de

capital du capital social souscrits; cette réserve peut seulement être utilisée afin d'augmenter le capital social souscrit par la capitalisation des réserves.

(d) Le prix de rachat des Actions Rachetables doit être calculé par l'Actionnaire Commandité, ou par toute personne désignée par l'Actionnaire Commandité et doit être égal à la Valeur de Marché de Suppression d'Action Ordinaire ou à la Valeur de Marché de Suppression d'Action Préférentielle (selon le cas) des Actions Rachetées.

(e) L'Actionnaire Commandité peut à tout moment racheter les Actions Rachetables y compris par le rachat d'une ou de plusieurs Classes d'Actions entières par le biais d'un rachat et de la suppression de toutes les Actions Rachetables émises dans cette Classe d'Actions. En cas de rachats et de suppressions de Classes d'Actions entières, de tels rachats d'Actions Rachetables doivent être effectués dans l'ordre numérique inverse tel que précisé à l'article 2.2(f). Les Actions Rachetables et les Classes d'Actions peuvent être rachetées de la façon suivante:

(i) l'Actionnaire Commandité doit donner une notification écrite de rachat (la «Notification de Rachat») au moyen d'un courrier recommandé ou d'un courrier express internationalement reconnu à chaque Actionnaire nominatif des Actions Rachetables à racheter, à son adresse inscrite en dernier lieu dans le Registre des Actions de la Société, indiquant à cet Actionnaire le nombre d'Actions Rachetables qui seront ainsi rachetées, en spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires afin de présenter les Actions de la Société au rachat;

(ii) à la date ainsi fixée pour le rachat, l'Actionnaire Commandité doit, sous réserve des conditions spécifiées dans la Notification de Rachat et dans le présent article 2.3, payer aux détenteurs des Actions Rachetables à racheter ces sommes payables à l'égard du rachat de telles Actions Rachetables tel que précisé à l'article 2.3(d);

(iii) chaque détenteur d'Actions Rachetables à racheter doit remettre le certificat ou les certificats, le cas échéant, émis relativement à ces Actions Rachetables à la Société; et

(iv) le prix de rachat de telles Actions Rachetables doit être payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le Registre des Actions de la Société en tant que propriétaire de celles-ci sur le compte en banque ayant été communiqué à la Société par ledit Actionnaire avant la date de rachat.

(f) Les Actions ne doivent pas être converties dans aucune classe d'Actions à l'exception de ce qui est prévu par la Loi.

2.4. Capital autorisé

L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans, à compter de la publication du présent acte à:

(a) augmenter le montant actuel du capital social une ou plusieurs fois d'un montant pouvant aller jusqu'à cent vingt-deux million d'euros (EUR 122.000.000)]par l'émission de jusqu'à cent vingt-deux million (122.000.000) nouvelles Actions Préférentielles de classe B (les «Actions Préférentielles») et les détenteurs d'Actions Préférentielles ci-après dénommés les «Actionnaires Privilégiés») (en ce compris, mais n'étant pas limité, à l'émission d'Actions Préférentielles lors de l'exercice du droit de conversion attaché à tous les CPECs émis par la Société) ayant des droits privilégiés en ce qui concerne la répartition des bénéfices telle que prévue à l'article 6.3(b) et le droit à un rendement de préférence tel que prévu à l'article 6.2(e). les «CPECs») désignant la Série 1 des certificats préférentiels d'obligations convertibles en Actions Préférentielles émises par la Société approximativement à cette date à un ou plusieurs des Actionnaires;

(b) limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants aux nouvelles Actions Préférentielles et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux Actions Préférentielles; et

(c) enregistrer chaque augmentation de capital au moyen d'un acte notarié et modifier le Registre des Actions (tel que défini ci-dessous) en conséquence.

2.5. Registre des Actions - Transfert des Actions

(a) Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque Actionnaire pour consultation (le «Registre des Actions»). Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La Propriété des Actions est établie par voie d'inscription dans ledit Registre des Actions. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'Actionnaire demandeur.

(b) La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

(c) Les Actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la loi et sous réserves de restrictions quant à la cessibilité prévues dans un quelconque Contrat de Souscription.

(d) Les Actions de Commandité sont uniquement cessibles aux Actionnaires commandités indéfiniment et solidairement tenus du passif auquel la Société ne peut faire face avec son actif.

(e) Toute cession d'Actions nominatives deviendra opposable à l'égard de la Société et des tiers soit (i) par déclaration de la cession inscrite dans le Registre des Actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) par notification de la cession à la Société ou par acceptation de ladite cession par la Société.

2.6. Responsabilité des Actionnaires

(a) Les Actionnaires Commanditaires ne doivent pas s'immiscer dans la gestion de la Société vis-à-vis des tiers. La responsabilité des Actionnaires Commanditaires est limitée au montant du capital auquel ils ont souscrit. Cependant, les Actionnaires Commanditaires sont indéfiniment et solidairement tenus à l'égard des tiers de tous les engagements de la

Société auxquels ils auraient pris part en méconnaissance de l'interdiction susmentionnée. Les Actionnaires Commanditaires sont également tenus responsables indéfiniment et solidairement vis-à-vis des tiers pour tous les engagements de la Société auxquels ils n'auraient pas pris part qu'ils aient agi pour le compte de la Société dans le cadre habituel des actes de gestion vis-à-vis de tiers. Un Actionnaire commanditaire agissant en qualité de représentant de l'Actionnaire Commandité n'encourt pas, du simple fait d'agir en cette qualité et dans la mesure où il informe de ladite qualité, la responsabilité indéfinie et solidaire susmentionnée. Les questions suivantes ne constituent pas des actes de gestion vis-à-vis des tiers au sens des présents Statuts:

- (i) l'exercice des prérogatives d'Actionnaires;
- (ii) les conseils donnés à la Société ou à ses entités affiliées ou à leurs gérants;
- (iii) les actes de contrôle et de surveillance des affaires de la Société; et
- (iv) l'octroi de prêts, de sûretés ou de toute autre assistance à la Société ou à ses entités affiliées.

(b) Lorsque plusieurs Actions de Commandité sont émises, les titulaires de celles-ci (actionnaires commandités) sont indéfiniment et solidairement tenus de toutes les dettes pour lesquelles les actifs de la Société ne sont pas suffisants.

2.7. Continuation de la Société - Remplacement de l'Actionnaire Commandité

(a) Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire impliquant n'importe lequel des Actionnaires Commandités n'entraînera pas la dissolution de la Société. En cas de décès, d'incapacité légale, de dissolution, de révocation, de démission, d'empêchement, de faillite ou de toute autre situation similaire dans le chef de l'Actionnaire Commandité unique, la Société continuera à exister.

(b) En cas de survenance de l'un de ces événements dans le chef de l'Actionnaire Commandité unique et si aucun remplacement préalable n'a été prévu, les Actionnaires représentant les deux tiers (2/3) du capital social doivent dès que possible convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires doit (sans l'accord dudit Actionnaire Commandité unique mais avec le consentement de l'Actionnaire Commandité remplaçant) nommer un Actionnaire Commandité en remplacement.

(c) Un Actionnaire Commandité peut être révoqué en tant qu'actionnaire commandité à tout moment avec pour cause une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise à une majorité représentant plus de deux tiers (2/3) du capital social de la Société. L'Actionnaire Commandité unique ne peut être révoqué que si un actionnaire commandité remplaçant est nommé concomitamment.

(d) En conséquence d'un tel remplacement, l'Action (les Actions) de Commandité détenue(s) par cet Actionnaire Commandité sortant est/sont automatiquement transférée(s) à l'Actionnaire Commandité nouvellement nommé, au moment de sa nomination, pour un prix égal au prix de souscription correspondant, diminué de tous montants versés à l'Actionnaire Commandité par voie de réduction de capital. Tout Gérant, agissant à titre individuel, est autorisé à retranscrire ce transfert/ cette cession dans le Registre des Actions.

3. Assemblée générale des actionnaires.

3.1 Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Les Actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs en Assemblée Générale des Actionnaires (l'«Assemblée Générale»). Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale des Actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

3.2 Convocation des Assemblées Générales d'Actionnaires

(a) L'Assemblée Générale des Actionnaires peut, à tout moment, être convoquée par l'Actionnaire Commandité ou, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

(b) L'Assemblée Générale des Actionnaires doit obligatoirement être convoquée par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance sur demande écrite d'un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

(c) Les convocations pour toute Assemblée Générale contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'Assemblée Générale aux Actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque Actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'Assemblée Générale des Actionnaires.

(d) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

3.3 Conduite des Assemblées Générales des Actionnaires

(a) L'Assemblée Générale annuelle (l'«AGM») doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15 heures. Si la date

indiquée est un jour férié, l'AGM aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

(b) Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque Assemblée Générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient Actionnaires. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des Actionnaires.

(c) Une liste de présence doit être tenue à toute Assemblée Générale.

(d) Un Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les Actionnaires.

(e) Les Actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

(f) Chaque Actionnaire peut voter à une Assemblée Générale au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'Actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

(g) Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires à laquelle ils se rapportent.

3.4 Consentement de l'Actionnaire Commandité

L'Assemblée Générale des Actionnaires ne peut seulement adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société à l'égard des tiers ou qui modifient les statuts qu'avec l'accord de l'Actionnaire Commandité

3.5 Quorum et vote

(a) Chaque action donne droit à une voix en Assemblée Générale d'Actionnaires.

(b) Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en Assemblée Générale dûment convoquée ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

3.6 Modification des statuts

Sauf disposition contraire et sans préjudice de l'article 3.5 des présents Statuts, les Statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des Actionnaires valablement exprimées lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents Statuts qui pourra alors délibérer, sans préjudice de l'article 3.5 des présents Statuts, quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

3.7 Changement de nationalité

Les Actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

3.8 Ajournement des Assemblées Générales d'Actionnaires

Dans les conditions prévues par la Loi, les Gérants peuvent ajourner séance tenante une Assemblée Générale de quatre (4) semaines. Les Gérants peuvent prendre une telle décision à la demande des Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires sera annulée.

3.9 Procès-verbal des Assemblées Générales d'Actionnaires

(a) Le bureau de toute Assemblée Générale doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre Actionnaire à sa demande.

(b) Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par l'Actionnaire Commandité.

4. Administration.

4.1 Pouvoirs de l'Actionnaire commandité

(a) La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité SP Merchandising GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg (l'«Actionnaire Commandité»).

(b) L'Actionnaire Commandité est désigné et peut être démis de ses fonctions à tout moment, pour cause par décision de l'Assemblée Générale approuvée par les Actionnaires représentant plus de deux tiers (2/3) du capital social de la Société. L'article 2.5 s'applique.

(c) L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

4.2 Le rapport avec les tiers

La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la seule signature de l'Actionnaire Commandité, ou par (ii) la signature ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité dans les limites d'une telle délégation.

5. Surveillance de la Société.

5.1 Le conseil de surveillance

(a) Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) commissaires, qui sont désignés ci-après comme les membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes questions que l'Actionnaire Commandité déterminera et peut autoriser toutes actes de l'Actionnaire Commandité qui, conformément à la loi ou aux dispositions des présents Statuts, seraient susceptibles de sortir des pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

(b) L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut désigner un président parmi ses membres.

(c) Tout membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

(d) Les membres du Conseil de Surveillance ont un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société.

(e) Si les Actionnaires de la Société nomment un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, le Conseil de surveillance est supprimé en tant qu'organe sauf si un Actionnaire de la Société en décide différemment.

(f) Tout réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour juste motif uniquement, ou avec son accord.

5.2 Conduite des réunions

(a) Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son président ou de l'Actionnaire Commandité au lieu mentionné dans la convocation. Les réunions du Conseil de Surveillance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

(b) Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance doit être adressée aux membres du Conseil de Surveillance vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnées dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque membre du Conseil de Surveillance y consent par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du Conseil de Surveillance dont le lieu et l'heure auront été déterminés dans une décision précédente, adoptée par le Conseil de Surveillance.

(c) Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du Conseil de Surveillance seraient présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

(d) Tout membre peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant comme mandataire un autre membre par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication, un autre membre comme son mandataire, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs de ses collègues.

(e) Les décisions prises par le Conseil de Surveillance sont retranscrites dans des procès-verbaux signés par le président de séance. Les copies des extraits de procès-verbaux produits en justice ou d'une autre manière sont signées par le président de séance ou par deux (2) membres.

(f) Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. En cas de partage de voix, le président du Conseil de Surveillance n'a pas de voix prépondérante.

(g) Le Conseil de Surveillance peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les membres

du Conseil de Surveillance peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

(h) Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

6. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes dur dividendes.

6.1 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

6.2 Comptes annuels - Affectation des bénéfices

(a) Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et l'Actionnaire Commandité dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

(b) Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

(c) Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Actionnaire apporteur y consent.

(d) En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

(e) Chaque Action Préférentielle donne droit à un Rendement Préférentiel. Le «Rendement Préférentiel» se définit, par rapport à chaque Action Préférentielle, comme le montant auquel est appliqué quotidiennement un taux de huit pourcent (8%) par an, établi au dernier jour de chaque exercice sociale de la Société, sur la somme (i) du Montant Préférentiel Non Retourné de l'Action Préférentielle, et (ii) du Rendement Préférentiel Impayé pour toutes les années sociales antérieures applicable à cette Action Préférentielle. Le Rendement Préférentiel est présumé avoir commencé à courir pour chaque Action Préférentielle à partir du 6 août 2015 (même pour les Actions Préférentielles émises après cette date). En calculant le montant de toute Distribution (comme défini ci-dessous) à effectuer pendant une année, la portion du Rendement Préférentiel des Actions Préférentielles, pour la portion de cette année écoulée avant que la Distribution ne soit effectuée, est prise en compte. Sur recommandation de l'Actionnaire Commandité, l'Assemblée Générale doit déterminer comment les profits restants de la Société doivent être utilisés en conformité avec la Loi et les présents Statuts, en particulier avec l'article 6.3

(f) le «Montant Préférentiel» de toute Action Préférentielle signifie un euro (EUR 1) (tel qu'ajusté proportionnellement à chaque division d'actions, dividende et toute autre recapitalisation affectant les Actions Préférentielles).

(g) le «Montant Préférentiel Non Retourné» de toute Action Préférentielle signifie un montant qui équivaut à l'excès, si applicable, (a) du Montant Préférentiel d'une telle action sur (b) le montant global des paiements faits par la Société qui constituent un repaiement du Montant Préférentiel de cette action.

(h) le «Rendement Préférentiel Impayé» de toute Action Préférentielle signifie un montant qui équivaut à l'excès, si applicable, (a) du Rendement Préférentiel global relatif à cette action sur (b) le montant global des paiements effectués par la Société qui constituent un paiement du Rendement Préférentiel de cette action.

6.3 Distributions

(a) Si une Distribution aux Actionnaires est prévue par l'Actionnaire Commandité (soit par rachat soit autrement) les Actionnaires de la Société se verront octroyer le droit de recevoir les Distributions, quand, comme, et si, déclarées par l'Actionnaire Commandité en utilisant les fonds légalement disponibles conformément à la loi applicable et aux dispositions de l'article 6.3(b) ci-dessous. Le paiement de toute Distribution est soumis prioritairement au paiement intégral de tous les montants à payer aux détenteurs de CPECs lors de leur rachat ou autrement, en conformité avec les termes de ces CPECs, ainsi que la rétention, ou le paiement à de tierce personnes, de montants que l'Actionnaire Commandité estime nécessaires aux besoins commerciaux raisonnables de la Société lesquels doivent inclure, sans limitation, le paiement, ou la constitution de provisions pour le paiement, à leur échéance des dettes de la Société ainsi que ses frais de gestion ou frais administratifs et toutes charges ou toutes autres obligations. «Distribution» signifie une distribution ou un dividende payé par la Société à un Détenteur de Titres par rapport à sa détention de toute Action, soit en numéraire, en biens ou en titres de la Société soit par distribution du boni de liquidation ou par toute autre manière; étant précisé qu'aucune des hypothèses suivantes ne saurait constituer une Distribution: (i) toute recapitalisation ou échange d'Actions ou tout regroupement ou division (par le bais de toute division d'actions, de dividende ou autrement) de toute Action restante, (ii) tout frais devant être payé à tout membre du Groupe Sycamore, (iii) tout remboursement de dépenses ou coûts devant être payés à ou pour le compte de tout membre du Groupe Sycamore.

«Affilié» de toute Personne signifie toute Personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous Contrôle commun avec la Personne en question.

«Contrôle» (en incluant, avec une signification corrélative, des termes «Contrôlé par» et «sous le Contrôle commun avec») signifie, pour ce qui est de toute Personne, la possession, de façon directe ou indirecte, de la majorité des titres ayant un droit de vote pour la nomination des administrateurs (ou de toutes autres personnes agissant en des capacités similaires) de cette personne ou sinon d'administrer ou établir la gestion et les politiques de cette Personne par le biais de la propriété de titres ayant des droits de vote, d'un contrat ou autrement.

«Personne» signifie une personne physique, un partnership, une société, une société à responsabilité limitée, une association, une société par actions, un trust, une entreprise de co-investissement, une organisation sans personnalité morale ou une entité gouvernementale ou tout département, agence ou subdivision politique de cette entité gouvernementale.

«Détenteurs de Titres» désigne tout détenteur de Titres en tout temps.

«Titres» désigne tous les titres dûment autorisés et émis par la Société, y compris, sans limitation les Actions et les CPECs.

«Filiale» signifie, eu égard à toute Personne, toute société, société à responsabilité limitée, partnership, association ou toute entité sociale la situation dans laquelle (i) dans le cas d'une société, la majorité des droits de votes conférés par les actions (sans prendre en considération les droits de vote conditionnels) pour voter l'élection des administrateurs, gérants ou trustees est, au moment donné, détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne ou une ou plusieurs des autres Filiales de cette Personne ou par une combinaison de ces Personnes, ou (ii) dans le cas d'une société à responsabilité limitée, partnership, association ou toute autre entité sociale, une majorité des participations dans la société à responsabilité limitée ou dans la partnership est au moment donné détenue, directement ou indirectement, par toute Personne ou une ou plusieurs Filiales de cette Personne ou par une combinaison de ces Personnes. Aux fins des présentes, une Personne ou Personnes est présumée avoir une participation majoritaire dans une société à responsabilité limitée, partnership, association ou toute autre entité sociale si cette Personne ou ces Personnes ont droit à la majorité des bénéfices ou des pertes de la société à responsabilité limitée, de la partnership ou de l'association en question ou si cette ou ces Personnes, est, ou sont capable de contrôler, le directeur général ou l'actionnaire commandité de ladite société à responsabilité limitée, partnership, association ou toute autre entité sociale.

«Groupe Sycamore» signifie Sycamore Partners Management, LP, ses Affiliés (autre que la Société et ses Filiales) et tous leurs fonds d'investissement et leurs associés, membres, administrateurs, dirigeants, employeurs, actionnaires, agents respectifs, tout successeur de plein droit (y inclus par voie de fusions) de cette Personne, et toute entité qui acquiert l'ensemble ou substantiellement tous les actifs de cette Personne dans une ou plusieurs transactions liées.

(b) Toute Distribution relative aux Actions doit être effectuée au moment et dans les conditions déclarées par l'Actionnaire Commandité aux Détenteurs de Titres de la manière suivante:

(i) Premièrement; aux détenteurs d'Actions Préférentielles (s'il y en a), un montant égal au montant global du Rendement Préférentiel Impayé relatif à leurs Actions préférentielles en circulation immédiatement avant à cette Distribution (proportionnellement au Rendement Préférentiel Impayé d'un tel détenteur quant à ses Actions Préférentielles en circulation juste avant la Distribution par rapport au montant total du Rendement Préférentiel Impayé quant à l'ensemble des Actions Préférentielles en circulation immédiatement avant la Distribution) jusqu'à ce que chaque détenteur d'Actions Préférentielles ait reçu des Distributions par rapport à ses Actions Préférentielles en conformité avec l'article 6.3(b)(i) à hauteur d'un montant égal au montant total du Rendement Préférentiel Impayé applicable à ses Actions Préférentielles encore en circulation immédiatement avant cette Distribution, et aucune Distribution ou aucune portion de Distribution sous tout autre sous-paragraphe de l'article 6.3(b) ne sera faite tant que le montant total du Rendement Préférentiel Impayé par rapport aux Actions Préférentielles en circulation avant la Distribution n'aura pas été intégralement payé;

(ii) Deuxièmement, aux détenteurs d'Actions Préférentielles (s'il y en a), un montant équivalent au montant global du Montant Préférentiel Non Retourné relatif à leurs Actions Préférentielles en circulation immédiatement avant cette Distribution (proportionnellement au Rendement Préférentiel Impayé d'un tel détenteur quant à ses Actions Préférentielles en circulation juste avant la Distribution par rapport au montant total du Rendement Préférentiel Impayé quant à l'ensemble des Actions Préférentielles en circulation immédiatement avant la Distribution) jusqu'à ce que chaque détenteur d'Actions Préférentielles ait reçu des Distributions conformément à l'article 6.3(b)(ii) à hauteur d'un montant égal au montant total du Montant Préférentiel Non Retourné applicable à ses Actions Préférentielles en circulation immédiatement avant cette Distribution, et aucune Distribution ou aucune portion de Distribution ne sera faite sous le sous-paragraphe (iii) de cet article 6.3(b) tant que le montant intégral du Montant Préférentiel Non Retourné par rapport aux Actions Préférentielles en circulation immédiatement avant une telle Distribution n'aura pas été intégralement payé; et

(iii) Troisièmement, toute Distribution restante sera versée aux détenteurs des Actions Ordinaires, en tant que groupe, en conformité avec l'article 6.3 (c) dessous.

(c) En cas de Distribution relative aux Actions Ordinaires suivant l'article 6.3(b) (iii), cette Distribution suivant l'article 6.3(b) (iii) sera allouée entre les détenteurs d'Actions Ordinaires comme suit:

(i) Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A1 se verront octroyer, au pro rata basé sur le nombre d'actions ordinaires de classe A1 détenues par chaque détenteur au moment de la Distribution le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) par an de la valeur nominale des actions ordinaires de classe A1 émises par la Société;

(ii) Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A2 se verront octroyer, au pro rata basé sur le nombre d'actions ordinaires de classe A2 détenues par chaque détenteur au moment de la Distribution le paiement d'un dividende préférentiel

représentant zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) par an de la valeur nominale des actions ordinaires de classe A2 émises par la Société;

(iii) Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A3 se verront octroyer, au pro rata basé sur le nombre d'actions ordinaires de classe A3 détenues par chaque détenteur au moment de la Distribution le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quatre-vingt-cinq pour cent (0.45%) par an de la valeur nominale des actions ordinaires de classe A3 émises par la Société;

(iv) Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A4 se verront octroyer, au pro rata basé sur le nombre d'actions ordinaires de classe A4 détenues par chaque détenteur au moment de la Distribution le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0.40%) par an de la valeur nominale des actions ordinaires de classe A4 émises par la Société;

(v) Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A5 se verront octroyer, au pro rata basé sur le nombre d'actions ordinaires de classe A5 détenues par chaque détenteur au moment de la Distribution le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) par an de la valeur nominale des actions ordinaires de classe A5 émises par la Société;

(vi) Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A6 se verront octroyer, au pro rata basé sur le nombre d'actions ordinaires de classe A6 détenues par chaque détenteur au moment de la Distribution le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0.30%) par an de la valeur nominale des actions ordinaires de classe A6 émises par la Société;

(vii) Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A7 se verront octroyer, au pro rata basé sur le nombre d'actions ordinaires de classe A7 détenues par chaque détenteur au moment de la Distribution le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) par an de la valeur nominale des actions ordinaires de classe A7 émises par la Société;

(viii) Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A8 se verront octroyer, au pro rata basé sur le nombre d'actions ordinaires de classe A8 détenues par chaque détenteur au moment de la Distribution le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0.20%) par an de la valeur nominale des actions ordinaires de classe A8 émises par la Société;

(ix) Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A9 se verront octroyer, au pro rata basé sur le nombre d'actions ordinaires de classe A9 détenues par chaque détenteur au moment de la Distribution le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0.15%) par an de la valeur nominale des actions ordinaires de classe A9 émises par la Société;

Tant que chacune de ces Classes existe, et

(x) Le solde sera distribué à la Classe d'Actions Pertinente, sauf que si la Classe d'Actions Pertinente est la Classe d'Actions Préférentielles, le restant doit être distribué à la classe d'Actions Ordinaires qui aurait été la Classe d'Actions Pertinente si les Actions Préférentielles n'existaient pas au moment de la Distribution concernée.

6.4 Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées

(a) L'Actionnaire Commandité peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

(b) Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux Actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et de l'article 6.3 des présents Statuts.

7. Liquidation.

(a) En cas de dissolution de la Société la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société

(b) Le surplus résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes doit être distribué en conformité avec l'ordre de priorité et les autres dispositions de l'article 6.3 des présents Statuts.

8. Disposition finale - Loi applicable.

8.1 Loi applicable

Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 3.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande des comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, M. CAMARA et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25331. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141140/1385.

(150153609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 301.002.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.467.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 juillet 2015, l'associé de la Société a nommé Aidan Clare en tant que nouveau gérant de la avec effet au 20 juillet 2015 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Aidan Clare, né le 14 juillet 1966 à Dublin en Irlande, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle au 2 The Heights, Brooklands,

Weybridge, Surrey, KT13 ONY, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2015142600/25.

(150156110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Bakerloo (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 183.468.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of August.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Bakerloo (Lux) 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 183.468 and having a share capital of USD 20,000 (the Company).

The Company was incorporated on November 27, 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 25, 2014, number 504. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 10, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 19, 2014, number 1589.

THERE APPEARED:

1. Bakerloo (Lux) 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 183.448 and having a share capital of USD 20,000 (the Shareholder 1),

hereby represented by Peggy Simon, employee, with professional address at L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Assurant Solutions Assistance B.V., a Dutch limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce under number 59403837 (the Shareholder 2, together with the Shareholder 1 collectively referred to as the Shareholders),

hereby represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders declare and request the notary to record that:

I. The Shareholders jointly hold twenty thousand (20,000) shares with a par value of one (1) United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, representing all the issued and outstanding shares in the share capital of the Company, so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the Netherlands, with both official seat (statutaire zetel) and office address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) with the corporate denomination Bakerloo Rotterdam (NL) B.V., and acceptance of the Dutch nationality arising from (i) the transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the Netherlands, (ii) the establishment of the official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and (iii) the cross-border conversion of the Company into a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid);

3. Confirmation that all the assets and liabilities of the Company will remain, following (i) the transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the Netherlands and (ii) the subsequent cross-border conversion of the Company into a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), attached to the Company without discontinuation or restrictions;

4. Approval of the interim balance sheet of the Company as at the date of the Meeting;

5. Amendment and complete restatement of the articles of association of the Company and adoption of relevant transitory clauses so as to conform them to the laws of the Netherlands in accordance with the terms provided;

6. (i) Acknowledgment and acceptance of the resignation of Castle Services S.à r.l., Elizabeth Verwaltung S.à r.l., and José Fernando Canasí Lozano, all as class A managers of the Company, and Tony Andrew Whiteman and Larry Neil Port both as class B managers of the Company and granting of a full discharge (quitus) for the performance of their duties respectively as class A and class B managers of the Company, and (ii) appointment as members of the board of managers of the Company of José Fernando Canasí Lozano, Intertrust (Netherlands) B.V. and Mextrust B.V., as bestuurders A, and Larry Neil Port and Rutger van Hilst as bestuurders B upon implementation of the transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the Netherlands; and

7. Delegation of powers.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to cross-border convert the Company by transferring its registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the Netherlands, and to establish both its official seat (statutaire zetel) and its office address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. This resolution is

subject to the execution of the Dutch notarial deed, filing and enactment of all legal formalities required in the Netherlands to effect the cross-border conversion.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company adopts the legal form of a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) with the corporate denomination Bakerloo Rotterdam (NL) B.V., and acceptance of the Dutch nationality arising from (i) the transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the Netherlands, (ii) the establishment of the official seat (statutaire zetel) in Amsterdam, the Netherlands and (iii) the cross-border conversion of the Company into a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

The Shareholders acknowledge that as per the date of fulfilment of the condition subsequent mentioned under the first resolution, the Company shall cease to be a Luxembourgish company.

Third resolution

The Shareholders confirm that all the assets and liabilities of the Company will remain, following (i) the transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the Netherlands and (ii) the subsequent cross-border conversion of the Company into a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), attached to the Company without discontinuation or restrictions.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to approve the interim balance sheet of the Company as of June 30, 2015, a copy of which shall remain attached to the present deed (the Interim Accounts).

The Shareholders acknowledge that the Interim Accounts have been prepared in accordance with the generally accepted accounting principles in Luxembourg (Lux GAAP). The Interim Accounts will serve as closing balance sheet for Luxembourg purposes and as opening balance sheet for Dutch purposes.

The Interim Accounts, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend and completely restate the Articles so as to conform them to the laws of the Netherlands and adopt the transitory clauses (the Transitory Clauses) relating among other issues, to: (i) appointing the members of the board of managers of the Company, and (ii) granting powers of attorney as described in the Transitory Clauses.

Each Shareholder, who knows and fully understands the Dutch language, notes and accepts that the amended and restated Articles (a copy of which will remain attached to the present deed) are in the Dutch language.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to (i) acknowledge and accept the resignation of Castle Services S.à r.l., Elizabeth Verwaltung S.à r.l., and José Fernando Canasí Lozano, all as class A manager of the Company, and Tony Andrew Whiteman and Larry Neil Port both as class B managers of the Company and grant them full discharge (*quitus*) for the lawful performance of their duties respectively as class A and class B managers of the Company, and (ii) appoint as members of the board of managers of the Company of José Fernando Canasí Lozano, Intertrust (Netherlands) B.V. and Mextrust B.V., as bestuurders A, and Larry Neil Port and Rutger van Hilst as bestuurders B, upon implementation of the transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the Netherlands.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to appoint and authorise any new member of the board of managers of the Company, any lawyer and employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any civil law notary, deputy civil law notary and each employee of Loyens & Loeff N.V., each acting individually, to execute all formalities and do all acts in Luxembourg and in the Netherlands necessary or useful for the purposes of the transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the the Netherlands, in accordance with any applicable law, including but not limited to signing any power of attorney, instruments, deeds, agreements, letters, notices, acknowledgements, statement, certificates or powers of attorney, which could be required from time to time, or any other documents as may be necessary or useful in relation to, in connection with or arising out of the abovemention resolutions.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the authorized representative of the appearing parties, the authorized representative signed with us, the undersigned notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze le douzième jour d'août.

Par-devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand- Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de Bakerloo (Lux) 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 2A, rue 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.468 et disposant d'un capital social de USD 20.000 (la Société).

La Société a été constituée le 27 novembre 2013 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 février 2014 numéro 504. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 10 février 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1589 du 19 juin 2014.

ONT COMPARU:

1. Bakerloo (Lux) 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.448 et disposant d'un capital social de USD 20.000 (l'Associé 1);

représenté par Peggy Simon, employée, résidant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Assurant Solutions Assistance B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), dont le siège social est établi au Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 59403837 (l'Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés);

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Après signature ne varietur par le mandataire de chacune des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les Associés déclarent et demandent au notaire d'acter que:

I. Les Associés possèdent ensemble les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant la totalité des parts sociales émises et en circulation dans le capital social de la Société, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué aux Associés au préalable.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, avec siège social (statutaire zetel) et adresse au Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, les Pays-Bas, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité sociale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) sous la dénomination de Bakerloo Rotterdam (NL) B.V., et acceptation de la nationalité néerlandaise découlant (i) du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, (ii) de l'établissement du siège social (statutaire zetel) à Amsterdam, les Pays-Bas et (iii) de la conversion transfrontalière de la Société en une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid);

3. Confirmation que tout l'actif et le passif de la Société reste attaché à la Société sans discontinuité ni restrictions, à la suite (i) du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, et (ii) de la conversion transfrontalière subséquente de la Société en une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid);

4. Approbation du bilan de clôture de la Société à la date de l'Assemblée;

5. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société et adoption des dispositions transitoires nécessaires afin de les rendre conformes aux lois des Pays-Bas conformément aux termes stipulés;

6. (i) Reconnaissance et acceptation des démissions de Castle Services S.à r.l., Elizabeth Verwaltung S.à r.l., et José Fernando Canasí Lozano en tant que gérants de classe A de la Société et de Tony Andrew Whiteman et Larry Neil Port en tant que gérants de classe B de la Société et octroi de la décharge (quitus) pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions respectives de gérants de classe A et de classe B de la Société, et (ii) nomination en tant que membres du conseil de gérance de la Société de José Fernando Canasí Lozano, Intertrust (Netherlands) B.V. et Mextrust B.V., en qualité de bestuurders A, et Larry Neil Port et Rutger van Hilst, en qualité de bestuurders B, à la suite de la réalisation du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas; et

7. Délégation de pouvoirs.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident la conversion transfrontalière de la Société en transférant le siège social, l'établissement principal, l'administration centrale et le lieu de gestion de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas et en établissant le siège social (statutaire zetel) et l'adresse de la Société au Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, les Pays-Bas, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité sociale et juridique. La présente résolution est soumise à l'exécution d'un acte notarié néerlandais, à l'enregistrement et à l'adoption de toutes les formalités juridiques requises aux Pays-Bas afin de réaliser la conversion transfrontalière.

Deuxième résolution

Les Associés décident que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) sous la dénomination de Bakerloo Rotterdam (NL) B.V., et acceptation de la nationalité néerlandaise découlant (i) du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, (ii) de l'établissement du siège social (statutaire zetel) à Amsterdam, les Pays-Bas et (iii) de la conversion transfrontalière de la Société en une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Les Associés prennent acte du fait qu'à compter de la date de réalisation des conditions résolutives prévues à la précédente résolution, la Société cessera d'être une société de droit luxembourgeois.

Troisième résolution

Les Associés confirment que tout l'actif et le passif de la Société reste attaché à la Société sans discontinuité ni restrictions, à la suite (i) du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, et (ii) de la conversion transfrontalière subséquente de la Société en une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver les comptes intérimaires de la Société datés du 30 juin 2015, dont une copie restera annexée au présent acte (les Comptes Intérimaires).

Les Associés prennent acte que les Comptes Intérimaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg (Lux GAAP). Les Comptes Intérimaires serviront de bilan de clôture à Luxembourg et de bilan d'ouverture aux Pays-Bas.

Les Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être déposés ensemble auprès des autorités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre entièrement les Statuts afin de les rendre conformes au droit des Pays-Bas et adoptent les dispositions transitoires (les Dispositions Transitoires) relatives, entre autres, à: (i) la nomination des membres du conseil de gérance de la Société, et (iii) délégation de pouvoirs tels que décrits dans les Dispositions Transitoires.

Chaque Associé, qui connaît et comprend parfaitement la langue néerlandaise, reconnaît et accepte que les statuts tels que modifiés et reformulés (dont une copie restera annexée au présent acte) sont en langue néerlandaise.

Sixième résolution

Les Associés décident de (i) prendre acte et accepter la démission de Castle Services S.à r.l., Elizabeth Verwaltung S.à r.l. et José Fernando Canasí Lozano en tant que gérants de classe A de la Société et de Tony Andrew Whiteman et Larry Neil Port en tant que gérants de classe B de la Société et de leur octroyer pleine et entière décharge (quitus) pour l'exercice, dans le respect des lois, de leurs fonctions respectives de gérants de classe A et de classe B de la Société, et (ii) nomination

en tant que membre(s) du conseil de gérance de la Société de José Fernando Canasí Lozano, Intertrust (Netherlands) B.V. et Mextrust B.V., en qualité de bestuurders A, et Larry Neil Port et Rutger van Hilst, en qualité de bestuurders B, à la suite de la réalisation du transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas.

Septième résolution

Les Associés décident de nommer et de donner pouvoir à tout nouveau membre du conseil de gérance de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et à tout notaire, notaire-adjoint et employé de Loyens & Loeff N.V., chacun agissant à titre individuel, pour exécuter toutes les formalités et entreprendre toutes les démarches au Luxembourg et aux Pays-Bas nécessaires ou utiles au transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, aux Pays-Bas, conformément à toute loi applicable, y compris notamment la signature de tous pouvoirs, instruments, actes, contrats, lettres, avis, accusés de réception, déclarations, certificats ou procurations éventuellement requis dans le temps, ou de tout autre document éventuellement nécessaire ou utile dans le cadre de, lié à ou découlant des résolutions précédentes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture à voix haute du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec nous, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: GAC/2015/7078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141910/269.

(150154569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Obuda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.777.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OBUDA S.A.

Référence de publication: 2015142980/10.

(150155977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Openjet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 190.124.

L'an deux mille quinze, le quatorze août.

Par-devant, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPENJET S.A. avec siège social au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.124, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 août 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 octobre 2014 sous le numéro 3089 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 avril 2015 sous le numéro 963.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de NEUF MILLE TROIS CENT ONZE EUROS (EUR 9.311,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ EUROS (EUR 37.935,-) à QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX EUROS (EUR 47.246,-) par la création et l'émission de NEUF MILLE TROIS CENT ONZE (9.311) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par:

- Monsieur Slim MOALLA, nouvel actionnaire, né le 6 décembre 1966, domicilié au PO Box 16111, Ras Al Khaimah, Emirats Arabes Unis pour CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZE (5.691) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), par un versement en espèces d'un montant total de SEPT CENT CINQUANTE MILLE SOIXANTE-TREIZE EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 750.073,80), dont CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS (EUR 5.691,-) seront alloués au capital social, et SEPT CENT QUARANTE QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT DEUX EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 744.382,80) seront alloués à la prime d'émission;

- La société EURODECISION S.A., actionnaire actuel, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 9, rue de la Porte de Buc, F-78000 Versailles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 327 562 286, pour CINQ CENT QUATRE-VINGT QUATRE (584) actions nouvelles d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle à l'encontre de la société, d'un montant de SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-ET-ONZE EUROS ET VINGT CENTS (EUR 76.971,20), dont CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS (EUR 584,-) seront alloués au capital social, et SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET VINGT CENTS (EUR 76.387,20) seront alloués à la prime d'émission;

- La société SGH CAPITAL S.A., actionnaire actuel, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.770, pour MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (1.518) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), chacune, par un versement en espèces d'un montant total de DEUX CENT MILLE SOIXANTE-DOUZE EUROS ET QUARANTE CENTS (EUR 200.072,40), dont MILLE CINQ CENT DIX-HUIT EUROS (EUR 1.518,-) seront alloués au capital social, et CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS ET QUARANTE CENTS (EUR 198.554,40) seront alloués à la prime d'émission;

- La société SGH CAPITAL 1 S.C.S., actionnaire actuel, société en commandite spécialisé de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 89e, Parc d'Activité, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.389, pour MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (1.518) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), chacune, par un versement en espèces d'un montant total de DEUX CENT MILLE SOIXANTE-DOUZE EUROS ET QUARANTE CENTS (EUR 200.072,40), dont MILLE CINQ CENT DIX-HUIT EUROS (EUR 1.518,-) seront alloués au capital social, et CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS ET QUARANTE CENTS (EUR 198.554,40) seront alloués à la prime d'émission.

Les autres actionnaires actuels renonçant à leur droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de NEUF MILLE TROIS CENT ONZE EUROS (EUR 9.311,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ EUROS (EUR 37.935,-) à QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX EUROS (EUR 47.246,-) par la création et l'émission de NEUF MILLE TROIS CENT ONZE (9.311) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Monsieur Frédéric BOURBIGOT, Madame Inès BODMER et la société CYNEGY HOLDINGS Luxembourg S.à r.l., actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, sont alors intervenus aux présentes:

1.- Monsieur Slim MOALLA, nouvel actionnaire, domicilié au PO Box 16111, Ras Al Khaimah, Emirats Arabes Unis, ici représentée par Madame Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes,

lequel déclare souscrire à CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT ONZE (5.691) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), et les libérer moyennant un versement en espèces d'un montant total de SEPT CENT CINQUANTE MILLE SOIXANTE-TREIZE EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 750.073,80), dont CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS (EUR 5.691,-) ont été alloués au capital social, et SEPT CENT QUARANTE QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT DEUX EUROS ET QUATRE-VINGT CENTS (EUR 744.382,80) ont été alloués à la prime d'émission, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément;

2.- La société SGH CAPITAL S.A., actionnaire actuel, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.770, ici représentée par Madame Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée,

laquelle déclare souscrire à MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (1.518) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), chacune, et les libérer moyennant un versement en espèces d'un montant total de DEUX CENT MILLE SOIXANTE-DOUZE EUROS ET QUARANTE CENTS (EUR 200.072,40), dont MILLE CINQ CENT DIX-HUIT EUROS (EUR 1.518,-) ont été alloués au capital social, et CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS ET QUARANTE CENTS (EUR 198.554,40) ont été alloués à la prime d'émission, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément;

3.- La société SGH CAPITAL 1 S.C.S., actionnaire actuel, société en commandite spécialisée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 89e, Parc d'Activité, L-8308 Capellen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.389, ici représentée par Madame Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée,

laquelle déclare souscrire MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (1.518) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), chacune, et les libérer moyennant un versement en espèces d'un montant total de DEUX CENT MILLE SOIXANTE-DOUZE EUROS ET QUARANTE CENTS (EUR 200.072,40), dont MILLE CINQ CENT DIX-HUIT EUROS (EUR 1.518,-) ont été alloués au capital social, et CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS ET QUARANTE CENTS (EUR 198.554,40) ont été alloués à la prime d'émission, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

4.- La société EURODECISION S.A., actionnaire actuel, société anonyme de droit français, ayant son siège social au 9, rue de la Porte de Buc, F-78000 Versailles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 327 562 286, ici représentée par Madame Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée,

laquelle déclare souscrire à CINQ CENT QUATRE-VINGT QUATRE (584) actions nouvelles d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle à l'encontre de la société, d'un montant de SOIXANTE-SEIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-ET-ONZE EUROS ET VINGT CENTS (EUR 76.971,20) dont CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS (EUR 584,-) ont été alloués au capital social, et SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET VINGT CENTS (EUR 76.387,20) ont été alloués à la prime d'émission;

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafbruch (RCS Luxembourg B 43.298) réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 31 juillet 2015 dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion: Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Seconde résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**6.1.** Le capital social de la Société s'élève à quarante-sept mille deux cent quarante-six euros (EUR 47.246,-) représenté par quarante-sept mille deux cent quarante-six (47.246) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-Sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs noms prénoms usuels état et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 août 2015. Relation: DAC/2015/13844. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142359/143.

(150155188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Novit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.572.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2015142971/13.

(150155873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Workammo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 189.249.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN, ON THE TWELFTH DAY OF AUGUST.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Richard COWLEY, managing director, residing at Apartment 1501, Siri Apartments, 59/2 Wireless Road, Lumpini, Bangkok, Thailand 10330,

duly represented by Mr Marc ALBERTUS, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated 24 July 2015 which, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of Workammo Holdings S.à r.l. (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 189249, incorporated on 1 August 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2752 of 6 October 2014.

The sole member, represented as stated above, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to introduce the third Wednesday of the month of September at 2 pm as the date of the annual general meeting into the by-laws of the Company. Subsequently, he resolves to amend article 17, which henceforth will be read as follows:

« **Art. 17.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday of the month of September, at 2 pm.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.»

Second resolution

Is appointed as statutory auditor of the Company for an unlimited period: AUDIEX S.A., a société anonyme having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 65469.

The being no further matter, the 3rd point of the agenda being cancelled by the sole member, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, whom is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DOUZE AOÛT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Richard COWLEY, managing director, demeurant à l'Appartement 1501, Siri Apartments, 59/2 Wireless Road, Lumpini, Bangkok, Thaïlande 10330,

ici représenté par Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par une procuration donnée sous seing privé en date du 24 juillet 2015 laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associé unique de Workammo Holdings S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 189249, constituée en date du 1^{er} août 2014 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2752 du 6 octobre 2014.

L'associé unique, représenté comme dit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'introduire le troisième mercredi du mois de septembre à 14.00 heures comme date de l'assemblée générale annuelle dans les statuts de la Société. Par conséquent, il décide de modifier l'article 17 qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de septembre à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Deuxième résolution

Est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée: AUDIEX S.A., une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 65469.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le 3^{ème} point de l'ordre du jour étant annulé par l'associé unique, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 1.400,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ALBERTUS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26087. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015142566/91.

(150154621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Tomorrow's Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 91.975.

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Tomorrow's Technologies S.A.", établie et ayant son siège social à L-3898 Foetz, 5, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 91975 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 20003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 334 du 27 mars 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire, Maître Joseph ELVINGER, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 280 du 1^{er} mars 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc DOUCET, administrateur de société, demeurant à F-54430 Rehon, 9, rue Remy de Angélis.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien DOUCET, administrateur de société, demeurant à F-54720 Lexy, 12, rue du Commandant Spicq.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille euros) pour le porter du montant actuel de EUR 143.000 (cent quarante-trois mille euros) à EUR 240.000 (deux cent quarante mille euros);

2. Émission de 97 (quatre-vingt-dix-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles comme suit:

- Monsieur Jean-Luc DOUCET: 1 action
- Monsieur Sébastien DOUCET: 76 actions
- Madame Elodie DOUCET: 20 actions

et acceptation de la libération intégrale en espèces;

4. Modification de l'article 5 des statuts;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 143.000 (cent quarante-trois mille euros) à EUR 240.000 (deux cent quarante mille euros).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre 97 (quatre-vingt-dix-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription - Paiement

L'Assemblée constate que les quatre-vingt-dix-sept (97) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par:

- Monsieur Jean-Luc DOUCET, demeurant à F-54430 Rehon, 9, rue Remy de Angélys, à concurrence de une (1) action;
- Monsieur Sébastien DOUCET, demeurant à F-54720 Lexy, 12, rue du Commandant Spicq, à concurrence de soixante-seize (76) actions; et

- Madame Elodie DOUCET, demeurant à F-54720 Chenières, 22, rue de la Croisette, à concurrence de vingt (20) actions; et qu'elles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 97.000 (quatre-vingt-dix-sept mille euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre 97 (quatre-vingt-dix-sept) actions nouvelles.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 240.000 (deux cent quarante mille euros) divisé en deux cent quarante (240) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.- L. DOUCET, L. HILGER, S. DOUCET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 juillet 2015. 2LAC/2015/16485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015142496/87.

(150154805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 178.903.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN, ON THE THIRTEENTH DAY OF THE MONTH OF AUGUST,
Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

Mr Judicaël MOUNGUENGUY, employee in Luxembourg,

acting as special proxyholder of "Mandarin Capital Management II S.A." being General Partner (Associé Gérant Commandité) of the company "MANDARIN CAPITAL PARTNERS II S.C.A. SICAR", having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

by virtue of a circular resolution of the board of directors of "Mandarin Capital Management II S.A." adopted on 5 August 2015, a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the company "MANDARIN CAPITAL PARTNERS II S.C.A. SICAR", having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 178903, was incorporated on 16 July 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2223 on 11 September 2013 (the "company"), and has an entirely paid up share capital of EUR 457,699.- (four hundred fifty-seven thousand six hundred ninety-nine Euro), divided into four hundred eleven thousand nine hundred twenty-eight (411,928) A Shares having a par value of one Euro (1.00 EUR) each, and into forty-five thousand seven hundred seventy-one (45,771) B Shares, having a par value of one Euro (1.00 EUR) each.

II.- That article 5 (five), paragraphs 5 (five) to 14 (fourteen) of the Articles of Incorporation, state that:

"The Company has an authorised capital of six million six hundred and sixty seven thousand Euro (EUR 6,667,000) divided into six million (6,000,000) A Shares and six hundred and sixty seven thousand (667,000) B Shares (the "Authorised Share Capital").

The terms "Share" and "Shares" shall, in these articles of incorporation (the "Articles"), unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares and the B Shares.

The term "Limited Shareholders" shall refer to the holders of the A Shares and the term "Unlimited Shareholder" shall refer to the holders of the B Shares. The term "Shareholders" shall refer collectively to the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders.

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further A Shares and B Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The period or extent of this authority may be extended by resolutions of the Shareholders in general meetings from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg law.

The A Shares are reserved for subscription by Limited Shareholders qualifying as well informed investors (the "Well Informed Investors") as defined in the prospectus of the Company as approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier and as may be amended from time to time (the "Prospectus").

III.- That the board of directors of the General Partner "Mandarin Capital Management II S.A.", in its Circular Resolutions of 5 August 2015, has decided to proceed to an increase of the share capital by an amount of EUR 10,592.- (ten thousand five hundred ninety-two Euro), with an aggregate share premium amounting to EUR 937,827.- (nine hundred thirty-seven thousand eight hundred twenty-seven Euro), in order to bring it from its current amount of EUR 457,699.- (four hundred fifty-seven thousand six hundred ninety-nine Euro) to EUR 468,291.- (four hundred sixty-eight thousand two hundred ninety-one Euro) by the issue of

9,473 (nine thousand four hundred seventy-three) new A Shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, as well as the share premium established at EUR 99.00 (ninety-nine Euro) per A share, and

1,119 (one thousand one hundred nineteen) new B Shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, vested with the same rights and advantages as the existing A and B Shares.

IV.- That the board of directors of the General Partner "Mandarin Capital Management II S.A." has admitted to the subscription of the new A and B Shares the following shareholders, without according, as the case may be, to the existing shareholders their preferential subscription rights pursuant to the above recalled stipulations of the article 5 of the Articles of Incorporation.

Nbr	Shareholders	A shares	B shares
1	Crown Europe Small Buyouts III plc	888	
2	Crown Global Secondaries III plc	296	
3	Banca Popolare dell'Emilia Romagna	5 921	
4	Fondazione Cassa di Risparmio di Imola	592	
5	Fondazione Cassa di Risparmio di Bologna	592	
6	Hallfield Holdings SA	592	
7	Giuseppe Orza	592	
8	Mandarin Capital Management II S.A.		1 119
	TOTAL	9 473	1 119

V.- That the capital increase has been entirely paid up by contribution in cash of an amount of EUR 948,419 (nine hundred forty eight thousand four hundred nineteen Euro), i.e. the amount of EUR 10,592.- (ten thousand five hundred ninety-two Euro) for the share capital and the amount of EUR 937,827.- (nine hundred thirty-seven thousand eight hundred twenty-seven Euro) for the share premium, paid to the account of the company opened with Banque et Caisse d'Epargne d'Etat in Luxembourg.

Sufficient proof of the full payment of the subscription price of the new A and B shares, as well as subscription forms has been given to the undersigned notary.

VI.- That as a consequence of this capital increase, the 2nd (second) paragraph of article 5 (five) of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

"The Company has an issued share capital of EUR 468,291.- (four hundred sixty-eight thousand two hundred ninety-one Euro), divided into:

- four hundred twenty-one thousand four hundred one (421,401) A Shares having a par value of one Euro (1.00 EUR) each,
- forty-six thousand eight hundred ninety (46,890) B Shares, having a par value of one Euro (1.00 EUR) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,800.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted only in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read in English to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with us, notary, the present original deed.

Signé: J. MOUNGUENGUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015142948/107.

(150155698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

INTTAX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2716 Luxembourg, 38, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 167.455.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés tenue à Luxembourg en date en 16 août 2015:

- L'assemblée a accepté les démissions des deux gérants Mme Tarda Kohlen et M. Geert Vanderiberghe, en qualité de gérants,

- M. Frédéric de Macar, salarié, domicilié au 38 rue Batty Weber L-2716 Luxembourg a été nommé en qualité de gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré au 38 rue Batty Weber L - 2716 Luxembourg.

D'autre part,

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 15 août 2015 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

FUTURE4YOU S.à r.l.

38, rue Batty Weber

L-2716 Luxembourg 93 parts (soit 75%)

M. Frédéric DE MACAR

38, rue Batty Weber

L-2716 Luxembourg 31 parts (soit 25%)

Total: 124 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142854/24.

(150155898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

New Friends S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 180.895.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Mireille HAMES, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "New Friends S.A.", établie et ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 180.895, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 septembre 2013, publié au Mémorial C numéro 2978 du 26 novembre 2013.

La séance est ouverte à 14.15 heures, sous la présidence de Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL, commerçant, demeurant professionnellement à Rombach/Martelange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cindy WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement à Rambrouch.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Denis VAN DEN ABBEEL, commerçant, demeurant professionnellement à Rombach/Martelange.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUR (€ 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence demeurera annexée aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Comme il a été prouvé au notaire instrumentaire que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch à L-8832 Rombach-Martelange 2, rue des Tilleuls et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch à L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE Passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: Denis VAN DEN ABBEEL, Mireille HAMES.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 3 août 2015. DAC/2015/12902. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Rambrouch, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142961/59.

(150155763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Pamplona PE Holdco 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.827.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la Société le 29 juillet 2015.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la Société le 29 juillet 2015, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Mr. Raphaël PONCELET, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et
- Mr. Pavel NAZARIAN, résidant professionnellement au 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. d'élire en tant qu'administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015, Mr. Gregory GOSSELIN, né le 8 novembre 1982 à Libramont-Chevigny (Belgique) et résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3. réélire KPMG Luxembourg, Société coopérative dont le siège social est situé au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 149.133, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015142996/26.

(150155721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Ärztliche Beteiligungsgesellschaft (AEBG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.885.

—
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 août 2015 que:

- La démission de Madame BLAUEN-ARENDT Geneviève de ses fonctions d'Administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 6 août.

- Monsieur Peter Dickinson, née le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 6 août 2015 jusqu'à assemblée générale que se tiendra en 2020.

2) Le conseil d'Administration de la Société est dorénavant composé par:

- Fantuz Alexandra, Administrateur

- Caspers Rolf, Administrateur

- Dickinson Peter, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015142589/23.

(150155498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

August Brazil Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 168.084.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015142598/10.

(150155636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

August LuxUK Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.757.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015142599/10.

(150155635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.
